

Décision 2022-104-JUR

ATTRIBUTION DU MARCHÉ N°56240-22-017 RELATIFS AUX ETUDES GEOTECHNIQUES G2 PRO DANS LE CADRE DE LA REALISATION DE DEUX SOUTERRAINS POUR LIAISON DOUCE SOUS LA RD 780

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire ;

ARTICLE 1	DECIDE : D'ATTRIBUER le marché public n°56240-22-017 pour la réalisation d'études géotechniques dans le cadre de la réalisation de deux souterrains à la société HYDROGEOTECHIQUE NORD – 44860 PONT ST MARTIN, pour un montant de 66 990 € HT, soit 80 388 € TTC ;
ARTICLE 2	Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et transmission au contrôle de légalité ;
ARTICLE 3	Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor.

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 06 juillet 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



SOMMAIRE

1 - Identification de l'acheteur	3
2 - Identification du co-contractant.....	3
3 - Dispositions générales.....	4
3.1 - Objet	4
3.2 - Mode de passation.....	4
3.3 - Forme de contrat.....	4
4 - Prix	5
5 - Durée et Délais d'exécution	5
6 - Paiement	5
7 - Avance.....	6
8 - Nomenclature(s).....	6
9 - Signature	6
ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS	8

1 - Identification de l'acheteur

Nom de l'organisme : COMMUNE DE SARZEAU

Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Mme DAVID Maria
Juriste Marchés Publics
maria david@sarzeau.fr
02 97 41 85 15

2 - Identification du co-contractant

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché indiquées à l'article "pièces contractuelles" du Cahier des clauses administratives particulières qui fait référence au CCAG – Prestations intellectuelles et conformément à leurs clauses et stipulations ;

Le signataire (Candidat Individuel),

M. ANDRÉ Jérémie
Agissant en qualité de DIRECTEUR D'AGENCE

m'engage sur la base de mon offre et pour mon propre compte ;

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Courriel

Numéro de téléphone

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

engage la société HYDROGÉOTECHNIQUE sur la base de son offre ;

Nom commercial et dénomination sociale Hydrogéotechnique Nord

Adresse 79 Rue des Sables ZA de Vlais

44360 PONT SAINT MARTIN

Courriel : causalet@hydrogestechnique.com

Numéro de téléphone 02 40 40 76 57

Numéro de SIRET 440 317 719 000 88

Code APE APE 71.12.B

Numéro de TVA intracommunautaire TVA FR 82

(f) Date et signature originales

Le mandataire (Candidat groupé),

M
Agissant en qualité de

désigné mandataire :

du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

Adresse

Courriel ¹

Numéro de téléphone

Numéro de SIRET

Code APE

Numéro de TVA intracommunautaire

S'engage, au nom des membres du groupement ², sur la base de l'offre du groupement, à exécuter les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - Dispositions générales

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

Etudes géotechniques G2 PRO dans le cadre de la réalisation de deux passages souterrains pour liaison douce sous la RD 780.

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

3.3 - Forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

(1) Date et signature originales

4 - Prix

Les prestations seront rémunérées par application du prix global forfaitaire suivant :

pour la solution de base :

Montant HT	: 66 990	Euros
TVA (taux de 20...%)	: 13 398	Euros
Montant TTC	: 80 388	Euros
Soit en toutes lettres	: Quatre - vingt mille trois cent quatre - vingt - huit euros	

pour la variante proposée :

Montant HT	:	Euros
TVA (taux de%)	:	Euros
Montant TTC	:	Euros
Soit en toutes lettres	:	

5 - Durée et Délais d'exécution

Le délai d'exécution est défini(e) au CCAP.

Le délai d'exécution débutera à compter de la notification de l'OS de démarrage des prestations prévu dans le CCAP.

6 - Paiement

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de l'exécution des prestations en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Ouvert au nom de : HYDRO GEOTECHNIQUE NORD
pour les prestations suivantes : Etudes géotechniques
Domiciliation : Crédit Coopératif
Code banque : 42559 Code guichet : 4000 N° de compte : 01001620670016 RIB : 96
IBAN : FR76 4255 9100 0000 0001 2067 0016
BIC : CCOOPFRPPXXX

- Ouvert au nom de :
pour les prestations suivantes :
Domiciliation :
Code banque : Code guichet : N° de compte : Clé RIB :
IBAN :
BIC :

En cas de groupement, le paiement est effectué sur :

- un compte unique ouvert au nom du mandataire ;
- les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du

(1) Date et signature originales

présent document.

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions du CCAP s'appliquent.

7 - Avance

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

NON

OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - Nomenclature(s)

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code supp. 1	Code supp. 2	Code supp. 3
45111250-5	Travaux d'étude géotechnique			

9 - Signature

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-14 du Code de la commande publique.

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Fait en un seul original

A ...PONT SAINT MARTIN...
Le 12/05/2022.....

Signature du candidat, du mandataire ou des membres du groupement ⁽¹⁾

HYDROGÉOTECHNIQUE NORD ET OUEST

Agence Pays de Loire

Z.A. de Vieux - 75 Rue des Sables

44860 PONT SAINT MARTIN

Tél. 02 40 40 76 57 Fax 02 72 00 31 45

SIRET 448600004400003 - APE 71.12 B

(1) Date et signature originales

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

Variante(s) acceptée(s) :

Le montant global de l'offre acceptée par le pouvoir adjudicateur est porté à :

Montant HT	: 66 990	Euros
TVA (taux de 20...%)	: 13 398	Euros
Montant TTC	: 80 388	Euros
Soit en toutes lettres	quatre vingt mille trois cent quatre vingt huit euros	

La présente offre est acceptée

A SARLEOU
Le.....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 06.07.2021



NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
soixante-six mille neuf cent quatre-vingt-dix euros hors tax
66 990.€ HT

La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par : en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise
 sous-traitant

A. PONT SAINT MARTIN
Le 12/05/2022 ..

Signature :

(1) Date et signature originales

HYDROGÉOTECHNIQUE NORD ET OUEST
Agence Pays de Loire
Z.A. de Vieux-Bois des Sablons
42660 PONT SAINT-MARTIN
Tél. 02 40 40 76 57 - Fax 02 72 00 31 45
N.S.A. FR 82 - Siret 440 317 787 00013 - APE 71.12 B

Consultation n°: 56240-22-017

Page 7 sur 8

ANNEXE N° 1 : DÉSIGNATION DES CO-TRAITANTS ET RÉPARTITION DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Montant HT	Taux TVA	Montant TTC
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :			
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :			
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :			
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :			
Dénomination sociale : SIRET : Code APE..... N° TVA intracommunautaire : Adresse :			
Totaux			

Décision 2022-105-JUR

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE MAITRISE D'OEUVRE N°56240-21-043 RELATIF A LA REHABILITATION D'UN BATIMENT EN 2 LOCAUX ASSOCIATIFS - ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N°2021-121 JUR

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire ;

	DECIDE :
ARTICLE 1	DE CORRIGER ET REMPLACER la décision N°2021-121 JUR, par la présente décision suite à une erreur matérielle ;
ARTICLE 2	D'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre N°56240-21-043 pour la réhabilitation d'un bâtiment en deux locaux associatifs au groupement ARCHIVOLTO SARL – 56100 LORIENT (mandataire) – SARL AERIUS – CBES56-ABRYS, pour un pourcentage de rémunération de 9% du coût HT prévisionnel des travaux fixé à 600 000 € HT, soit un coût prévisionnel provisoire de rémunération fixé à 61 800 € HT, soit 74 160 € TTC ;
ARTICLE 3	Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité ;
ARTICLE 4	Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor.

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 06 juillet 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-106-JUR

AVENANT N°2 MODIFICATIF AU MARCHÉ PUBLIC N°56240-21-043 RELATIF A LA MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION D'UN BATIMENT EN DEUX LOCAUX ASSOCIATIFS – CORRIGE ET REMPLACE LA DECISION N°2022-023 JUR

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire ;

	DECIDE :
ARTICLE 1	CORRIGE ET REMPLACE la décision n°2022-023 JUR, par la présente décision suite à une erreur matérielle ;
ARTICLE 2	DE PORTER AVENANT N°2 modificatif au marché public n°56240-21-043 attribué au groupement d'entreprises représenté par le mandataire ARCHIVOLTO - 56100 LORIENT, pour un montant en plus-value de 3 750 € HT, soit 4 500 € TTC (+6.07%), en raison de l'ajout de missions complémentaires ;
ARTICLE 3	Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité ;
ARTICLE 4	Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor.

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 06 juillet 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le

ID : 056-215602400-20220706-4806DC22108H1-AR

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 2¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Mairie de Sarzeau
Place Richemont
BP 14
56370 Sarzeau

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

SARL ARCHIVOLTO (Mandataire du groupement)
11 Rue Paul Bert 56 100 LORIENT
agence@archivolto.fr
02 97 21 63 39
SIRET 493 890 206 00029

C - Objet du marché public

☒ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché N°56240-21-043 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un bâtiment en deux locaux associatifs

☒ Date de la notification du marché public : ...17/11/2021.....

☒ Durée d'exécution du marché public :24 moismois ou jours.

☒ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA :20 %
- Montant HT :61 800 €.....
- Montant TTC :74 160 €.....

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Devis AERIUS en date du 04/03/2022 (plus-value de 1 750.00 € HT) :

Ajout d'une mission complémentaire EXE (plans de principes fluides + DQE) pour un montant de 1 750.00 €HT soit 2 100.00€ TTC.

Devis ABRYIS n°DEV00000103 en date du 03/03/2022 (plus-value de 2 000.00€ HT)

Ajout d'une mission complémentaire EXE – Quantitatifs DPGF pour les lots architecturaux pour un montant de 2 000.00 €HT soit 2 400.00€ TTC.

Pour un montant total en plus-value de 3 750.00 €HT soit 4 500.00 €TTC.

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA :20%.....
- Montant HT :3 750.00...€
- Montant TTC :4 500.00 €.....
- % d'écart introduit par l'avenant : ...+ 6.07 %.....

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA :20%.....
- Montant HT :65 550 €.....
- Montant TTC :78 660.00 €.....

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Mme Policard Stéphanie - Architecte Agence Archivolto	A Lorient, le 29/06/2022	 <p>Signature numérique de STEPHANIE POLICARD DN : c=FR, o=AGENCE LE DYLIO ARCHITECTE, ou=0002 493890206, cn=STEPHANIE POLICARD, sn=POLICARD, givenName=STEPHANIE, serialNumber=03827346159 2665d42f45de52fc2afcc20f1 832f, 2.5.4.97=NTRFR-493890206 Date : 2022.06.29 17:55:09 +02'00'</p>

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

Le Maire

Jean-Marc DUPEYRAT



A : 07/07/2021 le ... à Sarzeau

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Décision 2022-107-JUR

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE DE LA REGION BRETAGNE, DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DE L'EX-CERD 56

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire,

Considérant la volonté de la Commune de Sarzeau de réhabiliter l'ex-CERD56 pour y installer les associations des Restos du Cœurs et de l'Outil en Mains ;

	DECIDE :
ARTICLE 1	DE SOLLICITER une subvention au titre du dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne - édition 2022, auprès de la région Bretagne, pour la réhabilitation de l'ex-CERD 56, pour un montant subventionnable de 568 700 € HT, soit une subvention attendue de 110 000 € HT (20 %) ;
ARTICLE 2	D'AUTORISER le Maire de Sarzeau à signer toutes les pièces relatives à la présente décision ;
ARTICLE 3	Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité ;
ARTICLE 4	Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor.

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 15 juillet 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Réhabilitation de l'ex-CERD 56

Locaux associatifs rue de Brénudel (Restos du Cœur et Outil en Main)

Plan de financement

Plan de financement			
Montant HT Total (ou TTC en cas de non-récupération de la TVA) :			
Dépenses		Recettes (préciser si obtenues, sollicitées)	
Poste	Montant (€ HT)	Financier	Montant (€ HT)
Etudes	60 000	Bien vivre partout en Bretagne (<i>sollicitée</i>)	110 000
Travaux	508 700	Fonds de concours GMVA, entraide alimentaire (<i>à solliciter mais seulement pour la partie Restos du Cœur</i>)	55 000
Total	568 700	Total	165 000

Décision 2022-108-JUR

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE DE LA REGION BRETAGNE, DANS LE CADRE DE LA REHABILITATION DU BATIMENT ROBERT HIEBST

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire,

Considérant la volonté de la Commune de Sarzeau de réhabiliter le bâtiment Robert Hiebst, dit Maison des Associations ;

DECIDE :	
ARTICLE 1	DE SOLLICITER une subvention au titre du dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne - édition 2022, auprès de la région Bretagne, pour la réhabilitation du bâtiment Robert Hiebst, pour un montant subventionnable de 1 324 923 € HT, soit une subvention attendue de 150 000 € HT (20 %, dans la limite de 150 000 € HT) ;
ARTICLE 2	D'AUTORISER le Maire de Sarzeau à signer toutes les pièces relatives à la présente décision ;
ARTICLE 3	Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité ;
ARTICLE 4	Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor.

Certifié exécutoire,
Publié ou notifié le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 15 juillet 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Réhabilitation du bâtiment Robert Hiebst

Plan de financement

Plan de financement			
Montant HT Total (ou TTC en cas de non-récupération de la TVA) :			
Dépenses		Recettes (préciser si obtenues, sollicitées)	
Poste	Montant (€ HT)	Financier	Montant (€ HT)
Travaux (sauf voirie et réseaux)	1 062 500	DSIL 2021 (<i>obtenue</i> , mais pourrait être retirée au vu du rallongement des délais annoncés au dépôt de la demande)	165 932
Matériel (sauf mobilier urbain)	100 000	Bien vivre partout en Bretagne (<i>sollicitée</i>)	150 000
Prestations intellectuelles	147 339		
Autres	15 084		
Total	1 324 923	Total	315 932

Décision 2022-109-JUR

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOGEMENT A TITRE PRECAIRE

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire,

Considérant la solidarité avec le peuple Ukrainien et les besoins des personnes déplacées,

DECIDE :	
ARTICLE 1	DE METTRE A DISPOSITION du preneur dénommé KALMYK Hanna, dans le cadre de l'hébergement d'urgence de 3 personnes de nationalité Ukrainienne, un logement temporaire situé 6 rue Paul Helleu 56370 à Sarzeau, à titre gratuit, pour la période du 13.07 au 31.08.2022 ;
ARTICLE 2	Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité ;
ARTICLE 3	Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor.

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 15 juillet 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-110-JUR

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT 13 RUE PAUL HELLEU

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet portant délégation de fonctions au maire ;

DECIDE :

- | | |
|-----------|---|
| ARTICLE 1 | DE METTRE A DISPOSITION aux preneurs ; ZAICHENKO Yullia, ZAICHENKO Valeria, KRUPA Olha, KRUPA Yvan, KRUPA MAKAR, et RUDENKO Solomia ; à titre gratuit en colocation le logement situé 13 rue Paul Helleu, 56370, Sarzeau. |
| ARTICLE 2 | Cette mise à disposition se déroulant à compter du 16 juillet 2022, jusqu'au 31 août 2022. |
| ARTICLE 3 | Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. |
| ARTICLE 4 | Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor. |

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 15 juillet 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-111-JUR

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOGEMENT POUR LA GENDARMERIE

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire ;

DECIDE :

- | | |
|-----------|--|
| ARTICLE 1 | DE METTRE A DISPOSITION du preneur le dénommé Pierre SAUVEGRAIN, à titre gratuit, trois chambres comprenant un lit d'une personne et un espace repas, situés résidence « Frères des Sacrés Cœurs de Picpus » au 13, rue du Général de Gaulle, 56370 SARZEAU. |
| ARTICLE 7 | Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité |
| ARTICLE 8 | Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor. |

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 25 juillet 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT





**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Gendarmerie nationale

**CONVENTION D'HÉBERGEMENT
N° 171 – 2022 – DEPP**

Entre les soussignés :

Le général de corps d'armée Pierre SAUVEGRAIN, commandant de la région de gendarmerie de Bretagne, commandant la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Ouest, dont les bureaux sont sis, 85 boulevard Clemenceau, 35032 RENNES cedex,

partie ci-après nommée « le preneur »

d'une part,

et

Monsieur Jean-Marc DUPEYRAT, maire de la commune de Sarzeau, dont les bureaux sont sis, place Richemont, 56370 SARZEAU, dûment habilité par une décision du conseil municipal, agissant en cette qualité,

partie ci-après nommée « le permettant »

d'autre part.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE PREMIER : Objet

Le permettant met à la disposition du preneur, ce qu'il accepte, les hébergements désignés ci-dessous :

- trois chambres comprenant un lit d'une personne et un espace repas, situés EHPAD « Frères des Sacrés Coeurs de Picpus », 13 rue du Général de Gaulle, 56370 SARZEAU.

Les clauses et conditions de cette mise à disposition sont fixées comme suit, étant précisé que les droits et obligations du code civil et des lois en vigueur et autres usages locaux s'appliquent pour tout ce qui n'est pas prévu par la présente convention.

Cette occupation est destinée à permettre l'hébergement des per
saisonnier à la brigade de proximité (BP) de Sarzeau.

ARTICLE DEUX : Durée

La présente convention est acceptée et consentie à compter du **1^{er} juillet 2022**, date à laquelle les locaux sont mis à la disposition du preneur, jusqu'au **31 août 2022 inclus**.

ARTICLE TROIS : État des lieux

Le preneur prendra les lieux dans l'état où ils se trouvent lors de l'entrée en jouissance.

Dans les huit jours de la prise de possession, il sera dressé contradictoirement entre les parties un état des lieux établi en double exemplaire.

Au départ du preneur, celui-ci remettra les lieux en l'état où ils se trouvaient au moment de leur mise à disposition. La remise en état des lieux en cas de dégradations constatées en fin d'occupation est à la charge de l'État.

ARTICLE QUATRE : Redevance

La présente convention est consentie à **titre gratuit**.

ARTICLE CINQ : Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement (*eau, gaz, électricité*) sont prises en charge par la commune.

ARTICLE SIX : Résiliation

Dans le cas où l'État n'aurait plus l'utilisation des biens mis à disposition, la présente convention serait résiliée à la volonté seule du preneur, à charge pour lui de prévenir le permettant par lettre recommandée avec accusé de réception quinze jours à l'avance.

Cette opération ne donnera lieu à aucune indemnité.

ARTICLE SEPT : Assurances

Le permettant dégage sa responsabilité de toute détérioration des locaux et vol des équipements installés par le preneur.

L'État étant son propre assureur, le permettant le dispense de contracter une police d'assurance pour garantir les risques qui lui incombent du fait de la présente convention.

En cas d'incendie, la responsabilité de l'État occupant est déterminée suivant les règles du droit commun.

ARTICLE HUIT : Obligations des parties

Le permettant s'engage à effectuer les réparations urgentes qui ne peuvent être différées jusqu'à la fin de la convention.

Dans le cadre de l'épidémie de la COVID-19, le preneur s'engage à respecter les gestes barrières et des mesures d'hygiène en vigueur.

Le preneur s'engage à laisser visiter les lieux mis à disposition par le permettant au moins une fois pendant toute la durée de la convention afin que ce dernier puisse s'en assurer de l'état.

Fait en deux exemplaires, le - 4 JUIL. 2022

Le commandant de la région de gendarmerie de Bretagne,
commandant la gendarmerie pour la zone de défense
et de sécurité Ouest.

Par ordre, le lieutenant-colonel Christian LEFRÈRE,
officier adjoint soutiens-finances.

Monsieur Jean-Marc DUPEYRAT,
maire de la commune de Sarzeau.



Décision 2022-112-JUR

AVENANT 1 RECTIFICATIF - LOT N° 2 DU MARCHÉ PUBLIC N°56240-21-046 RELATIF A LA REFECTION DU TERRAIN D'HONNEUR EN GAZON NATUREL ET DE LA PISTE D'ATHLETISME.

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire ;

	DECIDE :
ARTICLE 1	Cette décision ANNULE ET REMPLACE la décision n°2022/044 précédente, en ce qu'elle vient corriger une erreur de calcul.
ARTICLE 2	DE PORTER AVENANT n°1 rectificatif au lot 2 du marché n°56240-21-046 relatif à la réfection du terrain d'honneur en gazon naturel et de la piste d'athlétisme, attribué à la société INEO Atlantique, 20 rue Gontran Bienvenu ZI du Prat 56037, VANNES, pour un montant en plus-value de 2 100.80€ HT, soit 2 520.96€ TTC. Le nouveau montant du marché public s'élevant alors à 90 094.56€ TTC. En raison de la coordination des phases de travaux avec le lot 1, le présent avenant prolonge le délai d'exécution de quatre (4) semaines.
ARTICLE 3	Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 25 juillet 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS
AVENANT N° 1 RECTIFICATIF

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Commune de Sarzeau
Place Richemont
BP 14
56370 SARZEAU

B - Identification du titulaire du marché public

INEO ATLANTIQUE
20 Avenue Gontran Bienvenu
ZI du Prat – CP3736
56037 VANNES CEDEX

C - Objet du marché public

☒ **Objet du marché public:**

Parc des sports de Sarzeau : Réfection du terrain d'honneur en gazon naturel et de la piste d'athlétisme

Lot 2 : éclairage sportif

☒ **Date de la notification du marché public : 17/08/2021**

☒ **Durée d'exécution du marché public**

☒ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 72 978€
- Montant TTC : 87 573.60€

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

Désignation	Unité	Quantité	Prix	
			Unitaire	Total
Plus-value pour carottage départs vers fourreaux Futur mâts de Stade + Containier + Arrosage + Buvette	U	1	150,00	150,00
Article 2.2 Fourniture et déroulage câble pour borne escamotable	m	54	12,60	680,40
Article 2.3 Fourniture et déroulage câble pour éclairage sportif	m	96	7,85	753,60
Article 2.3 Fourniture et déroulage câble pour système gestion de l'éclairage LED (gradation)	m	152	3,40	516,80
			Total :	2 100,80

Prolongation du délai de 4 semaines, en raison de la coordination des phases de travaux avec le lot 1.

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui


Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 2 100.80€
- Montant TTC : 2 520.96€
- % d'écart introduit par l'avenant : 2.68%

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 75.078.80€
- Montant TTC : 90 094.56€

E – Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Monsieur DELESCLUSE Cédric, Responsable Centre de Travaux de Vannes	Vannes, le 18.07.2022	 <small>INSTRUMENTATION Appareil de mesure de débit 21 rue de la République - 56100 Vannes 56007 VANNES Cedex - Tél. 02 97 47 14 15</small>

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F – Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Le Maire

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

☒ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

☒ **En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

☒ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Décision 2022-113-JUR

MARCHE N° 56240-21-038 - AMENAGEMENT DE LA POINTE DE PENVINS EN INIZ : AVENANT N°2 AU LOT 1 ET AVENANT N°1 AU LOT 2 :

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire ;

ARTICLE 1	<p>DECIDE :</p> <p>De conclure un avenant pour chacun des lots du marché N°56240-21-038 Aménagement de la Pointe de Penvins – En Iniz, comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lot 1 Voirie réseaux et divers : Titulaire du marché : Groupement Colas Centre Ouest (mandataire) et ID Verde : avenant N°2 en moins-value à hauteur de - 0.66 %, pour un montant de - 3575.25 € HT soit - 4290.30 € TTC, portant le montant total du marché à 636 246.29 € HT, soit 763 495.55 € TTC. ▪ Lot 2 : Aménagement paysagers : Titulaire du marché : Groupement Id Verde (mandataire) et Bois Loisirs Création : avenant N°1 en plus-value à hauteur de + 6.74 % pour un montant de 18 673.57 € HT soit 22 408.28 € TTC portant le montant total du marché à 295 673.57 € HT soit 354 808.28 € TTC.
ARTICLE 2	<p>Cette décision est susceptible d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa notification.</p>
ARTICLE 3	<p>Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor.</p>

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 28 juillet 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 1

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Dénomination de l'ouvrage, du marché public ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Sarzeau
Place Richemont
56370 SARZEAU

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement ID Verde/Bois Loisirs Création
Mandataire : ID Verde
29 Rue de Guemehué – 56 885 PLOEREN
Be.vannes@idverde.com
N° de SIRET : 339609661 00832

C - Objet du marché public

☒ **Objet du marché public:**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché public d'aménagement de la Pointe de Penvins
Lot 2 : Aménagement paysagers

☒ **Date de la notification du marché public :** 17 août 2021.....

☒ **Durée d'exécution du marché public :** 11.....mois

☒ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 55 400.....
- Montant HT : 277 000.....
- Montant TTC : 332 400.....

B. Objet de l'avenant**☒ Modifications introduites par le présent avenant :**

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Précisez les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les travaux en plus-value et les prix nouveaux nécessités par le chantier, tant pour la société ID Verte, mandataire du groupement, que pour la société Bois Loisirs Création, selon la répartition suivante (cf devis joints au présent avenant) :

- SASU ID verte : : travaux en plus-value et prix nouveaux pour un montant HT de 15 409.47 €
- Bois Loisirs Création : travaux en plus-value pour un montant HT de 3 264.10 €

☒ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 3734.71.....
- Montant HT : 18 673.57.....
- Montant TTC : ...22 408.28.....
- % d'écart introduit par l'avenant : %... + 6.74.....

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : ...59 134.71.....
- Montant HT : 295 673.57.....
- Montant TTC : ...354 808.28.....

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
MERRET Laurent	Le 28/06/22 à Ploeren	 id verte 56880 PLOEREN Tél : 02 97 40 01 01 - Fax : 02 97 40 05 17 Siren 339 609 561 - NAF 8130Z

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
 (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

Le Maire

Jean-Marc DUPEYRAT



A : Sarzeau, le 28/07/2022

Signature
 (représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ **En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ **En cas d'envoi en lettre recommandée avec accusé de réception :**

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ **En cas de notification par voie électronique :**

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS

EXE10

AVENANT N° 2¹

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

Commune de Sarzeau
Place Richemont
56370 SARZEAU

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

Groupement COLAS/ID Verde
Mandataire : SAS COLAS
Rue Dutenos Le Verger – 56 000 VANNES
contact.vannes@colas.com
N° de SIRET : 329338883 00666

C - Objet du marché public

■ Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Marché public d'aménagement de la Pointe de Penvins
Lot 1 : Voirie réseaux et divers

■ Date de la notification du marché public :17 août 2021.....

■ Durée d'exécution du marché public :11.....mois

■ Montant initial du marché public :

- Taux de la TVA :127 964.31.....
- Montant HT :639 821.54.....
- Montant TTC :767 785.85.....

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

(Détaillez toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

Cet avenant a pour objet de prendre en compte les travaux en moins et plus-value nécessités par le chantier, tant pour la société Colas, mandataire du groupement, que pour la société IDverde, selon la répartition suivante (cf devis joints au présent avenant) :

- SAS COLAS : : travaux en plus-value pour un montant HT de 37 537.60 € et travaux en moins-value pour un montant HT de 35 610.10 €
- SASU ID Verde : travaux en plus-value pour un montant HT de 255 360.58 € et travaux en moins-value pour un montant HT de 266 855.16 €

Cet avenant a également pour objet de prendre en compte des prix nouveaux pour travaux complémentaires, nécessités par le chantier, à hauteur de 5 991.83 € HT

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 715.05.....
- Montant HT :- 3 575.25.....
- Montant TTC : ...-...4 290.30.....
- % d'écart introduit par l'avenant : ...- 0.66 %.....

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : ...127 249.26.....
- Montant HT :636 246.29.....
- Montant TTC :763 495.55.....

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

Le Maire

Jean-Marc DUPEYRAT



A : ... *Sargeon* ... le ... *28/07/2022* ...

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)



■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Décision 2022-114-JUR

PORTANT DECLARATION SANS SUITE DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N°56240-22-013 RELATIF A LA REHABILITATION ET A LA CONSTRUCTION D'UN CHAI A SARZEAU - LOT N° 4, 5, 10, 11, 12 ET 15

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire ;

ARTICLE 1	DECIDE : DE DECLARER SANS SUITE la consultation en procédure adaptée n°56240-22-023 lot n°4 – Enduit, en raison de l'absence d'offres déposées pour les lots suivants : <ul style="list-style-type: none">- Lot n°4 – Enduit- Lot n°5 – Etanchéité- Lot n°10 - Menuiseries intérieures- Lot n°11 – Revêtements de sol faïences- Lot n°12 – Peinture- Lot n°15 Thermorégulation ;
ARTICLE 2	Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et s transmission au contrôle de légalité ;
ARTICLE 3	Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor.

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 28 juillet 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Mairie de Sarzeau

Place Richemont - BP 14

56370 Sarzeau

Tél. : 02 97 41 85 15

Fax : 02 97 41 84 28

www.sarzeau.fr**PV DE LA COMMISSION MAPA DU 19 JUILLET 2022****REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI A SARZEAU**

Le quorum étant atteint, la commission MAPA à la lecture du rapport d'analyse du Maître d'œuvre, le cabinet CARMEN MAURICE,

Décide de :

DECLARER SANS SUITE pour motif d'infructuosité en raison de l'absence d'offres déposée, le marché de travaux n°56240-22-023 lot n°4 **Enduit**, portant sur la réhabilitation d'un moulin et construction d'un chai Sarzeau ;

DECLARER SANS SUITE pour motif d'infructuosité en raison de l'absence d'offres déposée, le marché de travaux n°56240-22-023 lot n°5 **Etanchéité**, portant sur la réhabilitation d'un moulin et construction d'un chai Sarzeau ;

DECLARER SANS SUITE pour motif d'infructuosité en raison de l'absence d'offres déposée, le marché de travaux n°56240-22-023 lot n°10 **Menuiseries intérieures**, portant sur la réhabilitation d'un moulin et construction d'un chai Sarzeau ;

DECLARER SANS SUITE pour motif d'infructuosité en raison de l'absence d'offres déposée, le marché de travaux n°56240-22-023 lot n°11 **Revêtements de Sol-Faïences**, portant sur la réhabilitation d'un moulin et construction d'un chai Sarzeau ;

DECLARER SANS SUITE pour motif d'infructuosité en raison de l'absence d'offres déposée, le marché de travaux n°56240-22-023 lot n°12 **Peinture**, portant sur la réhabilitation d'un moulin et construction d'un chai Sarzeau ;

DECLARER SANS SUITE pour motif d'infructuosité en raison de l'absence d'offres déposée, le marché de travaux n°56240-22-023 lot n°15 **Thermorégulation**, portant sur la réhabilitation d'un moulin et construction d'un chai Sarzeau ;

DE RETENIR l'offre de l'entreprise FEE Vannes pour l'attribution du marché n°56240-22-023 lot n°13 **Électricité** pour un montant de 135 000 € H.T ;

DE PROCEDER à une phase de négociation pour le marché n°56240-22-023 lot n°1 **Terrassement** ;

DE PROCEDER à une phase de négociation pour le marché n°56240-22-023 lot n°2 **Voiries réseaux** ;

DE PROCEDER à une phase de négociation pour le marché n°56240-22-023 lot n°3
Gros Œuvre ;

DE PROCEDER à une phase de négociation pour le marché n°56240-22-023 lot n°6 –
Menuiseries extérieures aluminium ;

DE PROCEDER à une phase de négociation pour le marché n°56240-22-023 lot n°7 –
Serrurerie ;

DE PROCEDER à une phase de négociation pour le marché n°56240-22-023 lot n°8 –
Portes industrielles ;

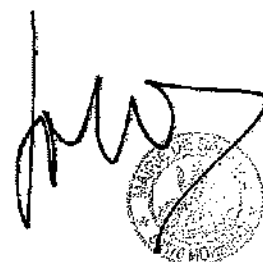
DE PROCEDER à une phase de négociation pour le marché n°56240-22-023 lot n°9
Doublages- cloisons- isolation ;

DE PROCEDER à une phase de négociation pour le marché n°56240-22-023 lot n°14
Electricité . .

Le Président de la Commission :

Jean Marc DUPEYRAT

Maire



**REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VINICOLE -
SARZEAU (56)**

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES



MAITRE D'OUVRAGE

Commune de Sarzeau
Place Richemont - BP 14
56370 SARZEAU

ARCHITECTE

Carmen
MAURICE
7 place Maurice
Marchais
56000 VANNES

B.E.T. VRD

SELARL NICOLAS
ASSOCIES
23 rue du
Danemark
BP 333 56400
Auray

B.E.T. STRUCTURE

BRETAGNE
INGENIERIE
3 Rue de Tribunal
56 300 PONTIVY

B.E.T. FLUIDES

BECOME 56
52, avenue Paul
Duplaix
56000 VANNES

PROCESS VINICOLE

AIV ALIENOR
4 All. de la Carbette
Batiment 1
33 600 PESSAC

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VINICOLE - SARZEAU (56)

AVANT PROPOS

SOMMAIRE		
LOT 01	TERRASSEMENT	Page 4
LOT 02	VOIRIE - RESEAUX	Page 7
LOT 03	GROS-ŒUVRE	Page 13
LOT 04	ENDUIT	Page 16
LOT 05	ÉTANCHÉITE	Page 17
LOT 06	MÉNISÉRIES EXTERIEURES	Page 18
LOT 07	SERRURERIE	Page 21
LOT 08	PORTE INDUSTRIELLE	Page 25
LOT 09	DOUBLAGES - CLOISONS - ISOLATION	Page 28
LOT 10	MÉNISÉRIES INTERIEURES	Page 31
LOT 11	REVÊTEMENT DE SOLS - FAÏENCE	Page 32
LOT 12	PEINTURE	Page 33
LOT 13	CLIMATISATION PROCESS - PLOMBERIE - VENTILATION	Page 34
LOT 14	ELECTRICITE	Page 38
LOT 15	DISTRIBUTION - THERMORÉGLATION	Page 46

CRITERES D'ANALYSE DES OFFRES

La commission du marchés à procédure adaptée choisira l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue d'un classement, selon les critères suivants :

Valeur technique pour 50 %	Note proposée
Qualité et soin apportés dans la rédaction de l'offre (DPGF ou cadre de bordereau dûment renseigné, Cadre de mémoire technique exhaustif	sur 5 points
Pertinence des moyens humains affectés au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération. - Durée et effectif (compagnons, ouvriers, ...) des tâches principales - Personnel d'encadrement, - Moyens administratifs - Moyens en étude (PAC, plans d'exécution, ...), Méthodologie d'intervention et d'exécution sur chantier. - Procédures d'exécution des travaux (gestion des interfaces, transmission de l'information aux compagnons, organisation des contrôles internes, ...), - Sécurité et protection de la santé sur chantier, - Procédures de levée des réserves Procédure dans la gestion et la réduction des déchets de chantier, dispositions environnementales, développement durable	sur 20 points
Optimisation du planning - 10%	sur 10 points
Coût des prestations pour 40 %	sur 40 points

Note totale sur 100 points maxi
1 + 2 + 3 :

DOSSIER

Récapitulatif des offres après analyse

LOTS	ESTIMATION (€ HT) valeur décembre 2021
LOT 01 TERRASSEMENT	37 000,00 €
LOT 02 VOIRIE - RESEAUX	142 000,00 €
LOT 03 GROS-ŒUVRE	484 000,00 €
LOT 04 ENDUIT	64 000,00 €
LOT 05 ETANCHEITE	79 000,00 €
LOT 06 MENUISERIES EXTERIEURES	44 000,00 €
LOT 07 SERRURERIE	66 000,00 €
LOT 08 PORTE INDUSTRIELLE	23 000,00 €
LOT 09 DOUBLAGES - CLOISONS - ISOLATION	24 000,00 €
LOT 10 MENUISERIES INTERIEURES	15 855,00 €
LOT 11 REVETEMENT DE SOLS - FAIENCE	9 000,00 €
LOT 12 PEINTURE	6 000,00 €
LOT 13 CLIMATISATION PROCESS - PLOMBERIE - VENTILATION	96 000,00 €
LOT 14 ELECTRICITE	71 000,00 €
LOT 15 DISTRIBUTION - THERMOREGULATION	62 000,00 €
TOTAL HT	1 221 855,00 €

ENTREPRISES PROPOSEES	OFFRE BASE (€ HT)	OFFRE BASE + PSE (€ HT)	OFFRE BASE - Avec avec augmentation estimée des lots infructueux (40%)	Evolution offre de base par rapport à l'estimation
COLAS - VANNES (56)	57 566,50 €	57 566,50 €	57 566,50 €	86%
COLAS - VANNES (56)	221 582,13 €	221 582,13 €	221 582,13 €	56%
MORBIHANNNAISE DE GROS ŒUVRE - VANNES (56)	657 815,45 €	657 815,45 €	657 815,45 €	36%
Lot infructueux - Montant de l'estimation	64 000,00 €	64 000,00 €	64 000,00 €	
Lot infructueux - Montant de l'estimation	79 000,00 €	79 000,00 €	79 000,00 €	
SARL BAIES ALU - PONTIVY (56)	90 204,87 €	90 204,87 €	90 204,87 €	105%
SARL LORANS - LAMOUR - PONTIVY (56)	91 132,60 €	91 132,60 €	91 132,60 €	40%
SARL LORANS - LAMOUR - PONTIVY (56)	66 027,00 €	66 027,00 €	66 027,00 €	183%
PIKARD SAS PICARD - PLOERHEL(56)	33 630,55 €	33 630,55 €	33 630,55 €	40%
Lot infructueux - Montant de l'estimation	16 856,00 €	16 856,00 €	16 856,00 €	
Lot infructueux - Montant de l'estimation	9 000,00 €	9 000,00 €	9 000,00 €	
Lot infructueux - Montant de l'estimation	6 000,00 €	6 000,00 €	6 000,00 €	
FEE - VANNES (56)	135 900,00 €	135 900,00 €	135 900,00 €	42%
BEER - VANNES (56)	105 000,00 €	105 000,00 €	105 000,00 €	48%
Lot infructueux - Montant de l'estimation	62 000,00 €	62 000,00 €	62 000,00 €	
TOTAL HT	1 693 714,10 €	1 699 205,03 €	1 788 056,10 €	

Ecart avec l'estimation :

38%

38%

48%

RESUME
PSE non chiffrés

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VIN**LOT 01 TERRASSEMENT****SYNTHESE****1 - Récapitulatif des offres à l'ouverture des plis**

Entreprises	Recevabilité de l'offre	Montant HT Offres	Ce lot ne comporte pas de PSE.
<i>Rappel de l'Estimation (€ HT)</i>		37 000,00 €	
COLAS - VANNES (56)	Recevable	57 566,50 €	

2 - Synthèse et Classement des offres de base après analyse

Entreprises	Montant de l'offre après analyse	Note Prix (/40pts)	Note Tech (/50pts)	Note Planning (/10pts)	Note Totale (/100pts)	Classement
COLAS - VANNES (56)	57 566,50 €	40,00	47,50	10,00	97,50	1
Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise :	COLAS - VANNES (56)		Pour un montant HT de		57 566,50 €	

Suite à la commission du 19/07, une procédure de négociation est lancée pour le présent lot.

LOT 01 TERRASSEMENT

DETAIL DE L'ANALYSE

COLAS- VANNES (56)				
Montant € HT à l'ouverture :		57 566,50 €		
Conformité de l'offre :		Offre techniquement conforme au CCTP. Les prix unitaires sont élevés. Le manque d'offre ne permet pas d'analyse comparative.		
Vérification comptable :		Aucune erreur de calcul.		
Négociation :		Suite à la décision de la commission du 19/07, une procédure de négociation est lancée pour ce lot.		
Montant € HT après analyse :		57 566,50 €		
<i>Analyse technique</i>			<i>Note</i>	<i>Notes Techniques</i>
Qualité et soin apporté dans la rédaction de l'offre (DPGF ou cadre de bordereau dûment renseigné, Cadre de mémoire technique exhaustif	sur 5 points	Respect de la trame de la DPGF dans la rédaction de l'offre.	5,00	
Pertinence des moyens humains affectés au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération. - Durée et effectif (compagnons, ouvriers, ...) des tâches principales - Personnel d'encadrement, - Moyens administratifs - Moyens en étude (PAC, plans d'exécution, ...),	sur 20 points	L'entreprise décrit ses moyens humains sur le chantier : 1 conducteur de travaux, 1 chef de chantier et une équipe de 2 à 3 ouvriers qualifiés. L'entreprise décrit le personnel d'encadrement et son rôle, ainsi que les moyens administratifs et d'étude. Critère très bien détaillé.	20,00	47,50
Méthodologie d'intervention et d'exécution sur chantier. - Procédures d'exécution des travaux (gestion des interfaces, transmission de l'information aux compagnons, organisation des contrôles internes, ...), - Sécurité et protection de la santé sur chantier, - Procédures de levée des réserves	sur 15 points	L'entreprise décrit sa méthodologie d'intervention et d'exécution des travaux, du démarrage jusqu'à la fin des travaux, notamment concernant l'organisation des contrôles, l'hygiène et la sécurité et la levée des réserves. Critère très bien détaillé.	15,00	
Procédure dans la gestion et la réduction des déchets de chantier, dispositions environnementales, développement durable	sur 10 points	L'entreprise décrit sa méthodologie de gestion des déchets et de recyclage. Bien qu'elle indique réduire ses déchets, l'entreprise n'indique pas sa méthodologie pour y parvenir. L'entreprise présente sa démarche environnementales. Critère bien détaillé.	7,50	
Optimisation du planning - 10%	sur 10 points	L'entreprise propose une optimisation du planning : 2 semaines au lieu des 1 mois du planning DCE.	10,00	

Pièces administrative

DC 1	
DC 2	
D° sur l'honneur aucune interdiction de soumissionner	
Extrait K° Bis	
Attestation vigilance URSSAF (-6 mois)	
Régularité fiscale (-6 mois)	
Cotisations sociales (CNETP / Prévoyance & retraite)	
Mandat (si nécessaire)	
D° relative au CA global / Extrait bilan 3 dernières années	
D° des banques / preuves assurances pour risques professionnels	
Attestation, références de travaux au cours des 5 dernières années	
Déclaration effectif / moyens annuels et importance du personnel / encadrement pour les 3 dernières années	
Mémoire technique / note méthodologique	
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	
AE signé + annexes	
BPU signé / DGPF	
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte	

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VIN

ID : 056-215602400-20220728-4885DC22114H1-AR

LOT 02 VOIRIE - RESEAUX

SYNTHESE

1 - Récapitulatif des offres à l'ouverture des plis

Entreprises	Recevabilité de l'offre	Montant HT Offres	Ce lot ne comporte pas de PSE.
<i>Rappel de l'Estimation (€ HT)</i>		142 000,00 €	
COLAS	Recevable	267 824,93 €	
EUROVIA	Recevable	214 950,40 €	

2 - Synthèse et Classement des offres de base après analyse

Entreprises	Montant de l'offre après analyse	1 - Note Prix (/40pts)	2 - Note Tech (/50pts)	3 - Note Planning (/10pts)	Note Totale (/100pts)	Classement
COLAS	221 582,13 €	38,80	47,00	5,00	90,80	1
EUROVIA	214 950,40 €	40,00	44,00	5,00	89,00	2
Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise :	COLAS		Pour un montant HT de		221 582,13 €	

Suite à la commission du 19/07, une procédure de négociation est lancée pour le présent lot.

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VIN

LOT 02 VOIRIE - RESEAUX

DETAIL DE L'ANALYSE

COLAS					
Montant € HT à l'ouverture :	267 824,93 €				
Conformité de l'offre :	Suite demande de confirmation de prix, l'entreprise a modifié les prix suivants :				
			Q	Ancien prix unitaire	Nouveau prix unitaire +/-
	L1-119 :	Enrobés hydrodécapés :	290	40,93 €	23,20 € - 5 141,70 €
	L1-120	Bordures acier	20	68,40 €	40,00 € - 568,00 €
	L1-121	CANA EP CR16 300mm	325	138,00 €	93,50 € - 14 462,50 €
	L1-122	CANA EP CR16 250mm	60	108,00 €	82,50 € - 1 530,00 €
	L1-128	Cuve stockage 15m3	1	19 129,00 €	9 790,00 € - 9 339,00 €
	L1-129	Cuve stockage 5m3	1	7 381,00 €	5 500,00 € - 1 881,00 €
	L1-133	Assainissement non collectif	1	35 530,00 €	25 300,00 € - 10 230,00 €
	L1-170	Bouture salix eureka	870	5,64 €	3,86 € - 1 722,80 €
	L1-190	Parachèvement 1ere année	1	1 674,00 €	990,00 € - 684,00 €
	L1-191	Parachèvement 2eme année	1	1 674,00 €	990,00 € - 684,00 €
				TOTAL NOUVEAUX PRIX:	- 46 242,80 €
Vérification comptable :	Aucune erreur de calcul.				
Montant € HT après analyse :	221 582,13 €				

Analyse technique		Note	INCR Technique
Qualité et soin apporté dans la rédaction de l'offre (DPGF ou cadre de bordereau dûment renseignée, Cadre de mémoire technique exhaustif	sur 5 points	4,00	
Pertinence des moyens humains affectés au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération. - Durée et effectif (compagnons, ouvriers, ...) - Personnel d'encadrement, - Moyens administratifs - Moyens en étude (PAC, plans d'exécution, ...).	sur 20 points	20,00	
<p>Le DPGF est complété des prix unitaires et d'observation sur certains postes (exemple : L1-110 GNTB 0/31,5 : le CCTP demande des portances sous voirie de 50Mpa. Pour être conforme au DPGF, pas prévu de matériaux d'apport pour couche de fondation et forme donc pas de garantie de la portance demandée, L1-133 filière ANC : pas de poste de refoulement eaux claires entre le filtre roseaux et le massif d'infiltration, L1-147 luminaires : raccordement au TGBP et armoire de commande avec protections non prévus)</p> <p>La mémoire technique est présentée sous forme de chapitre et sous-chapitre donc facile à lire mais il ne respecte pas la hiérarchie des sous-critères annoncés au DCE.</p> <p>De plus, il intègre des données généralistes notamment sur le développement durable : données qui s'apparentent à des "affiches publicitaires"</p> <p>A noter, pièces à régulariser : signature de la clause sociale, signature de la note labo, D'une manière générale, les données de l'entreprise sont assez généralistes et ne prennent pas assez en compte le projet en lui-même</p> <p>Personnel d'encadrement : 1 conducteur de travaux, 1 chef de chantier vrd + 1 chef d'application enrobé + personnel d'exécution (CV fournis + explication des postes)</p> <p>Moyens administratifs et d'études : 1 responsable bureau d'études, 1 responsable environnement, 1 préventeur sécurité ...</p> <p>Durée et effectif des tâches principal : Fourniture d'un tableau récapitulatif par type de tâches, le personnel dédié, les moyens matériels et la durée d'intervention</p> <p>* sous traitance envisagée pour : - aménagements paysagers : Id Verde à Ploudaniel ou Atlantic Paysage à Auray ou Golfe Bois Création à Auray, - réseaux souples : Equans à Vannes, - assainissement : STPG à Muzillac et AQUATIRIS pour la phytoépuration - contrôle des réseaux : Ceq Ouest à Brech ou H2O à Theix.</p> <p>Les données sont complètes</p>			47,00

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VIN

ID : 056-215602400-20220728-4885DC22114H1-AR

LOT 02 VOIRIE - RESEAUX

<p>Méthodologie d'intervention et d'exécution sur chantier.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédures d'exécution des travaux (gestion des interfaces, transmission de l'information aux compagnons, organisation des contrôles internes, ...), - Sécurité et protection de la santé sur chantier, - Procédures de levée des réserves 	sur 15 points	<p>Proposition de phasage :</p> <ul style="list-style-type: none"> - première intervention (décapage et terrassements) entre celle du lot 1 et le gros œuvre, - deuxième intervention à la fin : assainissement, réseaux souples, reprofilage et finition. <p>Information : préparation des travaux (dict, relevé topo, planning ...) + gestion de la co-activité succincte</p> <p>Procédure d'exécution : indication dans le mémoire de la fourniture en annexe de mode opératoire mais annexes non fournies</p> <p>Sécurité : moyens fournis (prévention des risques, ergonomie, entretien du matériel, mesures d'hygiène, signalisation, epi ...)</p> <p>Procédure de levée des réserves : Indication sur la méthodologie de mise en place des OPR et de la réception (données générales à tout chantier)</p> <p>Garantie de parachèvement : passage régulier du conducteur de travaux (1 fois/3 mois envisagé) afin de constater d'éventuels désordres + si désordre, information à la MOe avec date d'intervention pour réparation</p> <p>Si désordre constaté par un tiers, constat de désordre à établir avec intervention proposée sans un délai maximal d'une semaine</p> <p>Organisation des contrôles : réalisation de contrôles internes et contrôles externes, gestion des non-conformités</p> <p>Les éléments fournis, bien que complets, sont trop généralistes et ne prennent pas assez en compte ce projet</p>	13,00	
<p>Procédure dans la gestion et la réduction des déchets de chantier, dispositions environnementales, développement durable</p>	sur 10 points	<p>Gestion des déchets : l'identification et le tri des déchets, la valorisation</p> <p>Dispositions environnementales et développement durable : la diminution des nuisances sonores, visuelles ... , les moyens contre le déversement accidentel de produit polluant, la protection de l'environnement (arbres, mobiliers, découverte archéologique...),</p> <p>Les données sont complètes et recevables</p>	10,00	
<p>Optimisation du planning</p>	sur 10 points	<p>Planning d'exécution fourni par tâches et par semaine mais sans indication des dates de début et fin (S1 pour semaine 1, S2 ...)</p> <p>L'entreprise indique que les délais du marché sont respectés mais son planning fait état de 12 semaines de travaux alors que le planning prévisionnel en prévoit 11</p>	5,00	5,00

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VIN

ID : 056-215602400-20220728-4B85DC22114H1-AR

LOT 02 VOIRIE - RESEAUX

EUROVIA

Montant € HT à l'ouverture :	214 950,40 €
Conformité de l'offre :	L'entreprise a confirmé l'ensemble de ces prix unitaires Certaines pièces administratives (cf. tableau en annexe) seront à régulariser durant la phase de négociation.
Vérification comptable :	Aucune erreur de calcul.
Montant € HT après analyse :	214 950,40 €

<u>Analyse technique</u>		<u>Note</u>	<u>Notes Techniques</u>
Qualité et soin apporté dans la rédaction de l'offre (DPGF ou cadre de bordereau dûment renseigné, Cadre de mémoire technique exhaustif	sur 5 points	5,00	Le DPGF est complété des prix unitaires et d'observation sur certains postes (exemple : L1-119 : enrobé Gaoac, L1-129 cuve : hors fourniture et pose de la pompe, L1-133 filière ANC : hors câble des pompes et raccordement au tableau TGBT ...) Le mémoire technique est présenté sous forme de chapitre et sous-chapitre donc facile à lire mais il ne respecte pas la hiérarchie des sous-critères annoncés au DCE. De plus, il intègre les fiches techniques d'éclairage fournies au DCE donc informations redondantes A noter, pièces à régulariser : signature de la clause sociale, signature de la note labo, bilan à fournir, titres d'études à fournir D'une manière générale, les données de l'entreprise sont axées sur le projet
Pertinence des moyens humains affectés au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération. - Durée et effectif (compagnons, ouvriers, ...) des tâches principales - Personnel d'encadrement, - Moyens administratifs - Moyens en étude (PAC, plans d'exécution, ...),	sur 20 points	15,00	Personnel d'encadrement : 1 conducteur de travaux, 1 chef de chantier vrd, 1 chef de chantier assainissement, 1 chef de chantier enrobés (CV fournis + explication des postes) + personnel d'exécution Moyens administratifs et d'études : 1 chargé d'études, 1 responsable QPE, 1 géomètre Durée et effectif des tâches principal : indication du personnel affecté à chaque tâche (dans les fiches méthodologiques) mais pas d'indication de durée de tâche * sous traitance envisagée pour : - plantation, espaces verts et filière ANC : Le Pendu Paysage à Belz, ATTENTION: après vérification, aucune référence pour une réalisation d'une phytoépuration par LEPENDU. - réseaux divers et éclairage : Garczynski à Vannes. Les données sont complètes
Méthodologie d'intervention et d'exécution sur chantier. - Procédures d'exécution des travaux (gestion des interfaces, transmission de l'information aux compagnons, organisation des contrôles internes, ...), - Sécurité et protection de la santé sur chantier, - Procédures de levée des réserves	sur 15 points	14,00	Visite des lieux : photographies Analyse des contraintes : travaux en site occupé, en présence de réseaux existants, gestion de la co-activité, respect des délais, maintien des accès, vigilance lors de la création du réseau EU le long de la route Proposition de phasage : - phase 1 : création réseau EP pour mise hors d'eau des futures constructions, passage des fourreaux, - phase 2 : terrassement, plateforme, finition réseaux EP, création filière ANC, éclairage et plantations Pour la phase 1, un plan de déviation est fourni car travaux en route barrée sauf riverains Information : préparation des travaux (besoin des élus, information des riverains, plan d'exécution, piquetage ...) + gestion de la co-activité Procédure d'exécution : fiche méthodologique des principales tâches fournies avec description et illustration des postes Sécurité : moyens fournis (formation, astreinte du responsable de chantier, homme trafic, signalisation ...) Procédure de levée des réserves : pas d'indication Organisation des contrôles : réalisation de contrôles internes par le chef de chantier et contrôles externes par un intervenant extérieur, gestion des non-conformités Bien qu'il manque ses données relatives aux réserves, les éléments fournis par l'entreprise ont étudiés par rapport au projet et sont recevables
Procédure dans la gestion et la réduction des déchets de chantier, dispositions environnementales, développement durable	sur 10 points	10,00	Gestion des déchets : revalorisation des matériaux sains, tri des déchets et recyclage Dispositions environnementales et développement durable : plan d'urgence établi en cas de pollution accidentelle, réduction des nuisances sonores, visuelles ..., protection de l'environnement (éco-conduite, utilisation de produits respectueux de l'environnement ...) ... Les données sont complètes et recevables

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VIN

ID : 056-215602400-20220728-4885DC22114H1-AR

LOT 02 VOIRIE - RESEAUX

Optimisation du planning	sur 10 points	période de préparation en 09/2022 début de l'exécution des travaux en 10/2022 pour une fin en 07/2023 Planning fourni par tâches mais illisible donc impossibilité de savoir si les délais par tâches du planning prévisionnel fourni au DCE sont respectés et/ou optimisés	5,00	5,00
--------------------------	---------------	---	------	------

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Pièces administrative	Affiché le ECLAS ID : 056-215602400-20220728-4805DC2214H1-AR	EUROVIA
DC 1		
DC 2		
D° sur l'honneur aucune interdiction de soumissionner		
Extrait K°Bis		
Attestation vigilance URSSAF (-6mois)		
Régularité fiscale (-6 mois)		
Cotisations sociales (CNETP / Prévoyance & retraite)		
Mandat (si nécessaire)		
D° relative au CA global / Extrait bilan 3 dernières années		A régulariser
D° des banques / preuves assurances pour risques professionnels		
Attestation, références de travaux au cours des 5 dernières années		
Déclaration effectif / moyens annuels et importance du personnel / encadrement pour les 3 dernières années		
Mémoire technique / note méthodologique		
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat		
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat		
AE signé + annexes		
BPU signé / DGPF		
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte		

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VIN

ID : 056-215602400-20220728-4865DC22114H1-AR

LOT 03 GROS-CEUVRE

SYNTHESE

1 - Récapitulatif des offres à l'ouverture des plis

Entreprises	Recevabilité de l'offre	Montant HT Offres	PSE 1			
			BETON BAS	CARBONE		
<i>Rappel de l'Estimation (€ HT)</i>		484 000,00 €	-			
MORBIHANNAISE DE GROS OEUVRE - VANNES (56)	Recevable	657 815,45 €				

2 - Synthèse et Classement des offres de base après analyse

Entreprises	Montant de l'offre après analyse	Note Prix (/40pts)	Note Tech (/50pts)	Note Planning (/10pts)	Note Totale (/100pts)	Classement
MORBIHANNAISE DE GROS OEUVRE - VANNES (56)	657 815,45 €	40,00	38,25	0,00	76,25	1
Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise :	MORBIHANNAISE DE GROS OEUVRE - VANNES (56)		Pour un montant HT de		657 815,45 €	

3 - Synthèse et Classement des offres de base + PSE proposées après analyse

Entreprises	Montant de l'offre + PSE après analyse	Note Prix (/40pts)	Note Tech (/60pts)		Note Totale (/100pts)	Classement
MORBIHANNAISE DE GROS OEUVRE - VANNES (56)	PSE non chiffrée.					

Suite à la commission du 19/07, une procédure de négociation est lancée pour le présent lot. La PSE n'étant pas chiffrée, il sera notamment demandé à l'entreprise d'en exposer les raisons.

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VIN

LOT 03 GROS-ŒUVRE

DETAIL DE L'ANALYSE

MORBIHANNNAISE DE GROS OEUVRE- VANNES (56)					
Montant € HT à l'ouverture :	Offre de Base	PSE 1			
	657 815,45 €	Non chiffrée			
Conformité de l'offre :	<p>Offre techniquement conforme au CCTP. Les prix unitaire sont élevés. Le manque d'offre ne permet pas d'analyse comparative.</p> <p>Certaines pièces administratives (cf.tableau en annexe) seront à régulariser durant la phase de négociation.</p>				
Vérification comptable :	Aucune erreur de calcul.				
Montant € HT après analyse :	657 815,45 €	Non chiffrée			
Analyse technique				Note	Note Techniqu
Qualité et soin apporté dans la rédaction de l'offre (DPGF ou cadre de bordereau dument renseignée, Cadre de mémoire technique exhaustif	sur 5 points	L'entreprise ne respecte pas la trame de la DPGF.		0,00	36,25
Pertinence des moyens humains affectés au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération. - Durée et effectif (compagnons, ouvriers, ...) des tâches principales - Personnel d'encadrement, - Moyens administratifs - Moyens en étude (PAC, plans d'exécution, ...),	sur 20 points	<p>L'entreprise décrit ses moyens humains sur le chantier : 1 conducteur de travaux, 1 chef de chantier et une équipes de 6 ouvriers qualifiés.</p> <p>L'entreprise décrit l'encadrement du chantier, ainsi que les moyens d'étude. L'administratif n'est pas renseigné par l'entreprise.</p> <p>Critère bien détaillé.</p>		15,00	
Méthodologie d'intervention et d'exécution sur chantier. - Procédures d'exécution des travaux (gestion des interfaces, transmission de l'information aux compagnons, organisation des contrôles internes, ...), - Sécurité et protection de la santé sur chantier, - Procédures de levée des réserves	sur 15 points	<p>L'entreprise décrit sa méthodologie d'intervention et d'exécution des travaux, notamment concernant l'installation de chantier, l'hygiène et la sécurité.</p> <p>La procédure des levés de réserve n'est pas renseignée par l'entreprise.</p> <p>Critère bien détaillé.</p>		11,25	
Procédure dans la gestion et la réduction des déchets de chantier, dispositions environnementales, développement durable	sur 10 points	<p>L'entreprise décrit sa démarche environnementale, sa procédure de gestion et de réduction des déchets.</p> <p>Critère très bien détaillé.</p>		10,00	
Optimisation du planning - 10%	sur 10 points	L'entreprise ne propose pas d'optimisation du planning.		0,00	

Pièces administrative	
DC 1	A régler
DC 2	A régler
D° sur l'honneur aucune interdiction de soumissionner	A redemander
Extrait K°Bis	A
Attestation vigilance URSSAF (-6mois)	A redemander
Régularité fiscale (-6 mois)	A redemander
Cotisations sociales (CNETP / Prévoyance & retraite)	A
Mandat (si nécessaire)	A régler
D° relative au CA global / Extrait bilan 3 dernières années	A régler
D° des banques / preuves assurances pour risques professionnels	A
Attestation, références de travaux au cours des 5 dernières années	A
Déclaration effectif / moyens annuels et importance du personnel / encadrement pour les 3 dernières années	A
Mémoire technique / note méthodologique	A
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	A
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	A régler
AE signé + annexes	A
BPU signé / DGPF	A signer
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte	

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI

id : 056-215602400-20220728-48850022114H1-AR

LOT 04 ENDUIT

SYNTHESE

Lot infructueux

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI

ID: 056216602400-20220728-48850C22414H1-AR

LOT 05 ETANCHEITE

SYNTHESE

Lot infructueux

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VIN**LOT 06 MENUISERIES EXTERIEURES****SYNTHESE****1 - Récapitulatif des offres à l'ouverture des plis**

Entreprises	Recevabilité de l'offre	Montant HT Offres	Ce lot ne comporte pas de PSE.
<i>Rappel de l'Estimation (€ HT)</i>		44 000,00 €	
SARL BAIES ALU - PONTIVY (56)	A régulariser	109 927,36 €	

2 - Synthèse et Classement des offres de base après analyse

Entreprises	Montant de l'offre après analyse	Note Prix (/40pts)	Note Tech (/50pts)	Note Planning (/10pts)	Note Totale (/100pts)	Classement
SARL BAIES ALU - PONTIVY (56)	90 204,87 €	40,00	43,75	0,00	83,75	1
Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise :	SARL BAIES ALU - PONTIVY (56)	Pour un montant HT de			90 204,87 €	

Suite à la commission du 19/07, une procédure de négociation est lancée pour le présent lot.

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VIN

ID : 056-215602400-20220728-4885DC22114H1-AR

LOT 06 MENUISERIES EXTERIEURES

DETAIL DE L'ANALYSE

SARL BAIES ALU- PONTIVY (56)			Note	Note Technique
Montant € HT à l'ouverture :	109 927,36 €			
Conformité de l'offre :	<p>Bloc-porte MID6, MID7 et MID8 prévu en doublon, après correction l'entreprise nous indique une moins-value de 16 635,38 € HT. Bloc-porte MID7 prévu en doublon avec le lot "Menuiseries intérieures", après correction l'entreprise nous indique une moins-value de 3 087,11 € HT. Soit un montant total de 90 204,87 € HT. En attente du retour aux questions.</p> <p>Eléments ajoutés à la consultation suite à la demande du Bureau de contrôle : - Désenfumage dans le Moulin : Plus-value d'environ 2 700,00 € HT</p> <p>Certaines pièces administratives (cf.tableau en annexe) seront à régulariser durant la phase de négociation.</p>			
Vérification comptable :	Aucune erreur de calcul.			
Montant € HT après analyse :	90 204,87 €			
<i>Analyse technique</i>				
Qualité et soin apporté dans la rédaction de l'offre (DPGF ou cadre de bordereau dument renseignée, Cadre de mémoire technique exhaustif	sur 5 points	Respect de la trame de la DPGF dans la rédaction de l'offre.	5,00	43,75
Pertinence des moyens humains affectés au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération. - Durée et effectif (compagnons, ouvriers, ...) des tâches principales - Personnel d'encadrement, - Moyens administratifs - Moyens en étude (PAC, plans d'exécution, ...),	sur 20 points	L'entreprise décrit ses moyens humains sur le chantier : 2 chefs d'équipes et 2 compagnons. L'entreprise décrit également le personnel d'atelier, en étude et administratif. Critère très bien détaillé.	20,00	
Méthodologie d'intervention et d'exécution sur chantier. - Procédures d'exécution des travaux (gestion des interfaces, transmission de l'information aux compagnons, organisation des contrôles internes, ...), - Sécurité et protection de la santé sur chantier, - Procédures de levée des réserves	sur 15 points	L'entreprise décrit sa méthodologie d'intervention et d'exécution des travaux, notamment concernant l'installation de chantier, l'hygiène et la sécurité. La procédure des levés de réserve n'est pas renseignée par l'entreprise. Critère bien détaillé.	11,25	
Procédure dans la gestion et la réduction des déchets de chantier, dispositions environnementales, développement durable	sur 10 points	L'entreprise décrit sa méthodologie de gestion des déchets et de recyclage. La réduction des déchets n'est pas développée. L'entreprise présente sa démarche environnementales. Critère bien détaillé.	7,50	
Optimisation du planning - 10%	sur 10 points	L'entreprise ne propose pas d'optimisation du planning.	0,00	

Pièces administrative	
DC 1	
DC 2	
D° sur l'honneur aucune interdiction de soumissionner	
Extrait K°Bis	
Attestation vigilance URSSAF (-6mois)	
Régularité fiscale (-6 mois)	
Cotisations sociales (CNETP / Prévoyance & retraite)	
Mandat (si nécessaire)	
D° relative au CA global / Extrait bilan 3 dernières années	
D° des banques / preuves assurances pour risques professionnels	
Attestation, références de travaux au cours des 5 dernières années	
Déclaration effectif / moyens annuels et importance du personnel / encadrement pour les 3 dernières années	
Mémoire technique / note méthodologique	
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	
AE signé + annexes	A signer
BPU signé / DGPF	
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte	

LOT 07 SERRURERIE

SYNTHESE

1 - Récapitulatif des offres à l'ouverture des plis

Entreprises	Recevabilité de l'offre	Montant HT Offres	Ce lot ne comporte pas de PSE.
<i>Rappel de l'Estimation (€ HT)</i>		65 000,00 €	
SARL LORANS - LAMOUR - PONTIVY (56)	Recevable	91 132,60 €	
SPG CHAUDRONNERIE - VANNES (56)	Recevable	92 669,84 €	

2 - Synthèse et Classement des offres de base après analyse

Entreprises	Montant de l'offre après analyse	Note Prix (/40pts)	Note Tech (/50pts)	Note Planning (/10pts)	Note Totale (/100pts)	Classement
SARL LORANS - LAMOUR - PONTIVY (56)	91 132,60 €	37,47	43,75	10,00	91,22	1
SPG CHAUDRONNERIE - VANNES (56)	85 372,84 €	40,00	28,75	10,00	78,75	2
Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise :	SARL LORANS - LAMOUR - PONTIVY (56)		Pour un montant HT de		91 132,60 €	

Suite à la commission du 19/07, une procédure de négociation est lancée pour le présent lot.

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VIN**LOT 07 SERRURERIE****DETAIL DE L'ANALYSE**

SARL LORANS - LAMOUR- PONTIVY (56)				
Montant € HT à l'ouverture :	91 132,60 €			
Conformité de l'offre :	Offre conforme au CCTP.			
Vérification comptable :	Aucune erreur de calcul.			
Montant € HT après analyse :	91 132,60 €			
<i>Analyse technique</i>			<i>Note</i>	<i>TCCTP</i> <i>Technique</i>
Qualité et soin apporté dans la rédaction de l'offre (DPGF ou cadre de bordereau dument renseignée, Cadre de mémoire technique exhaustif	sur 5 points	Respect de la trame de la DPGF dans la rédaction de l'offre.	5,00	43,75
Pertinence des moyens humains affectés au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération. - Durée et effectif (compagnons, ouvriers, ...) des tâches principales - Personnel d'encadrement, - Moyens administratifs - Moyens en étude (PAC, plans d'exécution, ...),	sur 20 points	L'entreprise décrit ses moyens humains sur le chantier : 1 chef d'équipe et 1 ouvriers et 2 apprentis. L'entreprise décrit également le personnel d'atelier, en étude et administratif. Critère très bien détaillé.	20,00	
Méthodologie d'intervention et d'exécution sur chantier. - Procédures d'exécution des travaux (gestion des interfaces, transmission de l'information aux compagnons, organisation des contrôles internes, ...), - Sécurité et protection de la santé sur chantier, - Procédures de levée des réserves	sur 15 points	L'entreprise décrit sa méthodologie d'intervention et d'exécution des travaux par phase et sa méthodologie d'hygiène et sécurité sur le chantier. La procédure de transmission des informations, et des levés de réserve n'est pas renseignée par l'entreprise. Critère bien détaillé.	11,25	
Procédure dans la gestion et la réduction des déchets de chantier, dispositions environnementales, développement durable	sur 10 points	L'entreprise décrit sa méthodologie de gestion des déchets et de recyclage. La réduction des déchets n'est pas développée. L'entreprise présente sa démarche environnementales. Critère bien détaillé.	7,50	
Optimisation du planning - 10%	sur 10 points	L'entreprise propose une optimisation du planning : 2 semaines au lieu des 1,5 mois du planning DCE.	10,00	

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VIN**LOT 07 SERRURERIE****SPG CHAUDRONNERIE - VANNES (56)**

Montant € HT à l'ouverture :	92 669,84 €
Conformité de l'offre :	Suite à une mise au point concernant les blocs-portes métallique, l'entreprise nous indique une moins-value de 7 297,00 € HT. Soit un montant total après mise au point de 85 372,84 € HT. Certaines pièces administratives (cf. tableau en annexe) seront à régulariser durant la phase de négociation.
Vérification comptable :	Aucune erreur de calcul.
Montant € HT après analyse :	85 372,84 €

<i>Analyse technique</i>			<i>Note</i>	<i>Note Technique</i>
Qualité et soin apporté dans la rédaction de l'offre (DPGF ou cadre de bordereau dument renseignée, Cadre de mémoire technique exhaustif	sur 5 points	Respect de la trame de la DPGF dans la rédaction de l'offre.	5,00	28,75
Pertinence des moyens humains affectés au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération. - Durée et effectif (compagnons, ouvriers, ...) des tâches principales - Personnel d'encadrement, - Moyens administratifs - Moyens en étude (PAC, plans d'exécution, ...),	sur 20 points	L'entreprise décrit ses moyens humains sur le chantier : 1 chef d'équipe et 1 techniciens chaudronniers. L'entreprise ne décrit pas le personnel d'atelier, en étude et administratif. Critère peu détaillé.	10,00	
Méthodologie d'intervention et d'exécution sur chantier. - Procédures d'exécution des travaux (gestion des interfaces, transmission de l'information aux compagnons, organisation des contrôles internes, ...), - Sécurité et protection de la santé sur chantier, - Procédures de levée des réserves	sur 15 points	L'entreprise décrit sa méthodologie d'exécution des travaux et sa méthodologie d'hygiène et sécurité sur le chantier. La procédure de transmission des informations, et des levés de réserve n'est pas renseignée par l'entreprise. Critère bien détaillé.	11,25	
Procédure dans la gestion et la réduction des déchets de chantier, dispositions environnementales, développement durable	sur 10 points	L'entreprise mentionne le traitement des déchets, sans développement. La réduction des déchets et sa démarches environnementales ne sont pas renseigné. Critère très peu détaillé.	2,50	
Optimisation du planning - 10%	sur 10 points	L'entreprise propose une optimisation du planning : 2 semaines au lieu des 1,5 mois du planning DCE.	10,00	

Pièces administrative		Affiché le	SFC CHATEAUBRONNERIE
DC 1		LORANE LANGOUR	ID : 056-215602400-20220728-4885DC22114H1-AR
DC 2			
D° sur l'honneur aucune interdiction de soumissionner			
Extrait K°Bis			
Attestation vigilance URSSAF (-6mois)			
Régularité fiscale (-6 mois)			
Cotisations sociales (CNETP / Prévoyance & retraite)			
Mandat (si nécessaire)			
D° relative au CA global / Extrait bilan 3 dernières années			
D° des banques / preuves assurances pour risques professionnels			
Attestation, références de travaux au cours des 5 dernières années			
Déclaration effectif / moyens annuels et importance du personnel / encadrement pour les 3 dernières années			
Mémoire technique / note méthodologique			
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat			
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat			
AE signé + annexes			
BPU signé / DGPF			
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte			

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VIN

ID : 056-215602400-20220728-4885DC22114H1-AR

LOT 08 PORTE INDUSTRIELLE

SYNTHESE

1 - Récapitulatif des offres à l'ouverture des plis

Entreprises	Recevabilité de l'offre	Montant HT Offres	PSE 1		
			RIDEAU ISOLEE POUR PORTE SOUPLE A ENROULEMENT RAPIDE		
<i>Rappel de l'Estimation (€ HT)</i>		23 000,00 €			
SARL LORANS - LAMOUR - PONTIVY (56)	Recevable	66 425,00 €			

2 - Synthèse et Classement des offres de base après analyse

Entreprises	Montant de l'offre après analyse	Note Prix (/40pts)	Note Tech (/60pts)	Note Planning (/10pts)	Note Totale (/100pts)	Classement
SARL LORANS - LAMOUR - PONTIVY (56)	65 027,00 €	40,00	43,75	10,00	93,75	1
Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise :	SARL LORANS - LAMOUR - PONTIVY (56)		Pour un montant HT de		65 027,00 €	

3 - Synthèse et Classement des offres de base + PSE proposées après analyse

Entreprises	Montant de l'offre + PSE après analyse	Note Prix (/60pts)	Note Tech (/40pts)	Note Totale (/100pts)	Classement
SARL LORANS - LAMOUR - PONTIVY (56)	PSE non chiffrée.				

Suite à la commission du 19/07, une procédure de négociation est lancée pour le présent lot. La PSE n'étant pas chiffrée, il sera notamment demandé à l'entreprise d'en exposer les raisons.

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VIN

ID : 056-215602400-20220728-4885DC22114H1-AR

LOT 08 PORTE INDUSTRIELLE

DETAIL DE L'ANALYSE

SARL LORANS - LAMOUR- PONTIVY (56)					
Montant € HT à l'ouverture :	Offre de Base		PSE 1		
	66 425,00 €		Non chiffrée		
Conformité de l'offre :	<p>Offre techniquement conforme au CCTP. Les prix unitaire sont élevés. Le manque d'offre ne permet pas d'analyse comparative.</p> <p>Suite à une mise au point concernant les portes à enroulement rapide, l'entreprise nous indique une moins-value de 1 398,00 € HT. Soit un montant total après mise au point de 65 027,00 € HT.</p> <p>Eléments ajoutés à la consultation suite à la demande du Bureau de contrôle : - Bloc-porte IS dans la cuverie : Plus-value d'environ 6 500,00 € HT</p>				
Vérification comptable :	Aucune erreur de calcul.				
Montant € HT après analyse :	65 027,00 €		Non chiffrée		
Analyse technique				Note	note Technique
Qualité et soin apporté dans la rédaction de l'offre (DPGF ou cadre de bordereau dument renseignés, Cadre de mémoire technique exhaustif	sur 5 points	Respect de la trame de la DPGF dans la rédaction de l'offre.		5,00	43,75
Pertinence des moyens humains affectés au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération. - Durée et effectif (compagnons, ouvriers, ...) des tâches principales - Personnel d'encadrement, - Moyens administratifs - Moyens en étude (PAC, plans d'exécution, ...),	sur 20 points	L'entreprise décrit ses moyens humains sur le chantier : 1 chef d'équipe et 1 ouvriers et 2 apprentis. L'entreprise décrit également le personnel d'atelier, en étude et administratif. Critère très bien détaillé.		20,00	
Méthodologie d'intervention et d'exécution sur chantier. - Procédures d'exécution des travaux (gestion des interfaces, transmission de l'information aux compagnons, organisation des contrôles internes, ...), - Sécurité et protection de la santé sur chantier, - Procédures de levée des réserves	sur 15 points	L'entreprise décrit sa méthodologie d'intervention et d'exécution des travaux par phase et sa méthodologie d'hygiène et sécurité sur le chantier. La procédure de transmission des informations, et des levés de réserve n'est pas renseignée par l'entreprise. Critère bien détaillé.		11,25	
Procédure dans la gestion et la réduction des déchets de chantier, dispositions environnementales, développement durable	sur 10 points	L'entreprise décrit sa méthodologie de gestion des déchets et de recyclage. La réduction des déchets n'est pas développée. L'entreprise présente sa démarche environnementales. Critère bien détaillé.		7,50	
Optimisation du planning - 10%	sur 10 points	L'entreprise propose une optimisation du planning : 3 semaines au lieu des 1,5 mois du planning DCE.		10,00	

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le

ID : 056-215602400-20220728-4885DC22114H1-AR

Pièces administrative

DC 1	
DC 2	
D° sur l'honneur aucune interdiction de soumissionner	
Extrait K°Bis	
Attestation vigilance URSSAF (-6mois)	
Régularité fiscale (-6 mois)	
Cotisations sociales (CNETP / Prévoyance & retraite)	
Mandat (si nécessaire)	
D° relative au CA global / Extrait bilan 3 dernières années	
D° des banques / preuves assurances pour risques professionnels	
Attestation, références de travaux au cours des 5 dernières années	
Déclaration effectif / moyens annuels et importance du personnel / encadrement pour les 3 dernières années	
Mémoire technique / note méthodologique	
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	
AE signé + annexes	
BPU signé / DGPF	
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte	

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VIN**LOT 09 DOUBLAGES - CLOISONS - ISOLATION
SYNTHESE****1 - Récapitulatif des offres à l'ouverture des plis**

Entreprises	Recevabilité de l'offre	Montant HT Offres	Ce lot ne comporte pas de PSE.
<i>Rappel de l'Estimation (€ HT)</i>		24 000,00 €	
PIKARD SAS PICARD - PLOEMEL(56)	Recevable	33 630,55 €	

2 - Synthèse et Classement des offres de base après analyse

Entreprises	Montant de l'offre après analyse	Note Prix (/40pts)	Note Tech (/50pts)	Note Planning (/10pts)	Note Totale (/100pts)	Classement
PIKARD SAS PICARD - PLOEMEL(56)	33 630,55 €	40,00	41,25	0,00	81,25	1
Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise :	PIKARD SAS PICARD - PLOEMEL(56)		Pour un montant HT de		33 630,55 €	

Suite à la commission du 19/07, une procédure de négociation est lancée pour le présent lot.

LOT 09 DOUBLAGES - CLOISONS - ISOLATION

DETAIL DE L'ANALYSE

PIKARD SAS PICARD - PLOEMEL(56)				
Montant € HT à l'ouverture :	33 630,55 €			
Conformité de l'offre :	<p>Nous avons interrogés l'entreprise concernant des prix unitaires anormalement élevés des postes 09.3.2.2 Doublages en plaques de plâtre sur ossature métallique - locaux EB+C, 09.3.3.2 Cloisons en plaques de plâtre sur ossature métallique - locaux EB+C et 09.3.4 PLAFONDS SUSPENDUS ACOUSTIQUE EN LAINE DE BOIS.</p> <p>L'entreprise nous a confirmé sa conformité au CCTP.</p> <p>Certaines pièces administratives (cf. tableau en annexe) seront à régulariser durant la phase de négociation.</p>			
Vérification comptable :	Aucune erreur de calcul.			
Montant € HT après analyse :	33 630,55 €			
<i>Analyse technique</i>			<i>Note</i>	
			<i>Note Technique</i>	
Qualité et soin apporté dans la rédaction de l'offre (DPGF ou cadre de bordereau dument renseignée, Cadre de mémoire technique exhaustif	sur 5 points	Respect de la trame de la DPGF dans la rédaction de l'offre.	5,00	41,25
Pertinence des moyens humains affectés au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération. - Durée et effectif (compagnons, ouvriers, ...) des tâches principales - Personnel d'encadrement, - Moyens administratifs - Moyens en étude (PAC, plans d'exécution, ...),	sur 20 points	L'entreprise décrit ses moyens humains sur le chantier : 1 conducteur de travaux, 1 chef d'équipe et une équipe de 4 à 5 ouvriers qualifiés. L'entreprise décrit le personnel d'encadrement et son rôle, ainsi que les moyens d'étude. Critère très bien détaillé.	20,00	
Méthodologie d'intervention et d'exécution sur chantier. - Procédures d'exécution des travaux (gestion des interfaces, transmission de l'information aux compagnons, organisation des contrôles internes, ...), - Sécurité et protection de la santé sur chantier, - Procédures de levée des réserves	sur 15 points	L'entreprise décrit sa méthodologie d'intervention et d'exécution des travaux, du démarrage jusqu'à la fin des travaux, notamment concernant l'organisation des contrôles, l'hygiène et la sécurité. La procédure des levés de réserve n'est pas renseignée par l'entreprise. Critère bien détaillé.	11,25	
Procédure dans la gestion et la réduction des déchets de chantier, dispositions environnementales, développement durable	sur 10 points	L'entreprise décrit sa méthodologie de gestion des déchets et de recyclage. Le démarche environnementale de l'entreprise n'est pas renseignée. Critère peu détaillé.	5,00	
Optimisation du planning - 10%	sur 10 points	L'entreprise ne propose pas d'optimisation du planning.	0,00	

Pièces administrative

DC 1	
DC 2	
D° sur l'honneur aucune interdiction de soumissionner	
Extrait K°Bis	
Attestation vigilance URSSAF (-6mois)	
Régularité fiscale (-6 mois)	
Cotisations sociales (CNETP / Prévoyance & retraite)	
Mandat (si nécessaire)	
D° relative au CA global / Extrait bilan 3 dernières années	
D° des banques / preuves assurances pour risques professionnels	
Attestation, références de travaux au cours des 5 dernières années	
Déclaration effectif / moyens annuels et importance du personnel / encadrement pour les 3 dernières années	
Mémoire technique / note méthodologique	
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat	
AE signé + annexes	OK A signer
BPU signé / DGPF	
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte	

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le

ID: 056-215602400-20220728-4885DC22114H1-AR

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI

LOT 10 MENUISERIES INTERIEURES

SYNTHESE

Lot infructueux

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI

ID : 056-215602400-20220728-4885DC22114H1-AR

**LOT 11 REVETEMENT DE SOLS - FAIENCE
SYNTHESE**

Lot infructueux

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI

Id: 056-215602400-20220728-4885DG22114H1-AR

LOT 12 PEINTURE

SYNTHESE

Lot infructueux

**LOT 13 CLIMATISATION PROCESS - PLOMBERIE - VENTILATION
SYNTHESE**

1 - Récapitulatif des offres à l'ouverture des plis

Entreprises	Recevabilité de l'offre	Montant HT Offres	Ce lot ne comporte pas de PSE.
<i>Rappel de l'Estimation (€ HT)</i>		96 000,00 €	
FEE - VANNES (56)	Recevable	135 900,00 €	
SANITHERM - VANNES (56)	Recevable	145 992,14 €	

2 - Synthèse et Classement des offres de base après analyse

Entreprises	Montant de l'offre après analyse	Note Prix (/40pts)	Note Tech (/60pts)	Note Totale (/100pts)	Classement
FEE - VANNES (56)	135 900,00 €	40,00	55,00	95,00	1
SANITHERM - VANNES (56)	145 992,14 €	37,23	55,00	92,23	2
Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise :	FEE - VANNES (56)		Pour un montant HT de	135 900,00 €	

LOT 13 CLIMATISATION PROCESS - PLOMBERIE - VENTILATION
DETAIL DE L'ANALYSE

FEE- VANNES (56)					
Montant € HT à l'ouverture :		135 900,00 €			
Conformité de l'offre :		Offre conforme Certaines pièces administratives (cf.tableau en annexe) seront à régulariser durant la phase de négociation.			
Vérification comptable :		Aucune erreur de calcul.			
Montant € HT après analyse :		135 900,00 €			
<i>Analyse technique</i>				<i>Note</i>	<i>Note Technique</i>
Qualité et soin apporté dans la rédaction de l'offre (DPGF ou cadre de bordereau dument renseignée, Cadre de mémoire technique exhaustif	sur 5 points	DPGF dument renseigné et mémoire technique exhaustif.		5,00	55,00
Pertinence des moyens humains affectés au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération. - Durée et effectif (compagnons, ouvriers, ...) des tâches principales - Personnel d'encadrement, - Moyens administratifs - Moyens en étude (PAC, plans d'exécution, ...),	sur 20 points	Les moyens humains affectés au chantier sont cohérent avec la taille du chantier. La durée d'exécution et le personnel mis à disposition pour les études, exécution des travaux et essais/réglages/MES sont détaillés et adéquat avec l'opération. Les moyens humains dédiés à l'administratifs et aux études sont détaillés.		20,00	
Méthodologie d'intervention et d'exécution sur chantier. - Procédures d'exécution des travaux (gestion des interfaces, transmission de l'information aux compagnons, organisation des contrôles internes, ...), - Sécurité et protection de la santé sur chantier, - Procédures de levée des réserves	sur 15 points	Méthodologie d'intervention, d'exécution sur chantier et de contrôle qualité très détaillé.		15,00	
Procédure dans la gestion et la réduction des déchets de chantier, dispositions environnementales, développement durable	sur 10 points	Procédure de gestion des déchets, du maintien de la propreté sur le chantier, de réduction des déchets et consommations ainsi que de sécurité et hygiène très détaillée		10,00	
Optimisation du planning	sur 10 points	L'entreprise indique 2 semaines d'optimisation sur le planning DCE mais ne détaille pas les tâches pouvant être réduite.		5,00	

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI V

ID : 0564215602400-20220728-4885DC22114H1-AR

LOT 13 CLIMATISATION PROCESS - PLOMBERIE - VENTILATION

SANITHERM- VANNES (56)

Montant € HT à l'ouverture : 145 992,14 €

Conformité de l'offre : Offre conforme
Certaines pièces administratives (cf. tableau en annexe) seront à régulariser durant la phase de négociation.

Vérification comptable : Aucune erreur de calcul.

Montant € HT après analyse : 145 992,14 €

Analyse technique

			Note	Note Technique
Qualité et soin apporté dans la rédaction de l'offre (DPGF ou cadre de bordereau dument renseignée, Cadre de mémoire technique exhaustif	sur 5 points	DPGF dument renseigné et mémoire technique exhaustif.	5,00	
Pertinence des moyens humains affectés au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération. - Durée et effectif (compagnons, ouvriers, ...) des tâches principales - Personnel d'encadrement, - Moyens administratifs - Moyens en étude (PAC, plans d'exécution, ...),	sur 20 points	Les moyens humains affectés au chantier sont cohérent avec la taille du chantier. La durée d'exécution et le personnel mis à disposition pour les études, exécution des travaux et essais/réglages/MES sont détaillés et adéquat avec l'opération. Les moyens humains dédiés à l'administratifs et aux études sont détaillés.	20,00	55,00
Méthodologie d'intervention et d'exécution sur chantier. - Procédures d'exécution des travaux (gestion des interfaces, transmission de l'information aux compagnons, organisation des contrôles internes, ...), - Sécurité et protection de la santé sur chantier, - Procédures de levée des réserves	sur 15 points	Les procédures et l'organisation interne pour l'exécution des travaux ne sont pas détaillées. La sécurité et protection de la santé des compagnons sur le chantier sont détaillées. La procédure de levé de réserves n'est pas détaillée.	10,00	
Procédure dans la gestion et la réduction des déchets de chantier, dispositions environnementales, développement durable	sur 10 points	Procédure de gestion des déchets, du maintien de la propreté sur le chantier, de réduction des déchets et consommations ainsi que de sécurité et hygiène très détaillée.	10,00	
Optimisation du planning	sur 10 points	Proposition de planning optimisé très détaillée.	10,00	

Pièces administrative		Affiché le	SANITHERM
DC 1		ID : 056-215602400-20220728-4885DC22114H1-AR	
DC 2			
D° sur l'honneur aucune interdiction de soumissionner			
Extrait K°Bis			
Attestation vigilance URSSAF (-6mois)			
Régularité fiscale (-6 mois)			
Cotisations sociales (CNETP / Prévoyance & retraite)			
Mandat (si nécessaire)			
D° relative au CA global / Extrait bilan 3 dernières années			
D° des banques / preuves assurances pour risques professionnels			
Attestation, références de travaux au cours des 5 dernières années			
Déclaration effectif / moyens annuels et importance du personnel / encadrement pour les 3 dernières années			
Mémoire technique / note méthodologique			
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat			
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat			
AE signé + annexes			
BPU signé / DGPF		A signer	
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte			

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VIN**LOT 14 ELECTRICITE****SYNTHESE****1 - Récapitulatif des offres à l'ouverture des plis**

Entreprises	Recevabilité de l'offre	Montant HT Offres	variante	
			TARIF JAUNE	
Rappel de l'Estimation (€ HT)		71 000,00 €	7 000,00 €	
	Recevable	92 678,31 €	4 933,13 €	
GERGAUD REDON	l'entreprise Gergaud modifie son offre suite à l'oubli de plusieurs lignes dans le chiffrage : 94329,85€			
EERI VANNES	Recevable	105 000,00 €	5 490,93 €	
EIFFAGE VANNES	Recevable	105 500,92 €	9 853,63 €	
SAEBI CAUDAN	Recevable	113 434,14 €	6 889,28 €	
TEC ELEC - ECB56 PLOUGOMELEN	Recevable	114 599,91 €	12 940,14 €	
BRUNET LORIENT	Recevable	118 898,00 €	9 175,00 €	

2 - Synthèse et Classement des offres de base après analyse

Entreprises	Montant de l'offre après analyse	Note Prix (/40pts)	Note Tech (/60pts)	Note Totale (/100pts)	Classement
GERGAUD REDON	92 678,31 €	40,00	40,00	80,00	2
EERI VANNES	105 000,00 €	35,31	47,50	82,81	1
EIFFAGE VANNES	105 500,92 €	35,14	42,50	77,64	3
SAEBI CAUDAN	113 434,14 €	32,68	42,50	75,18	4
TEC ELEC - ECB56 PLOUGOMELEN	114 599,91 €	32,35	30,00	62,35	6
BRUNET LORIENT	118 898,00 €	31,18	37,50	68,68	5
Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise :	EERI VANNES		Pour un montant HT de	105 000,00 €	

3 - Synthèse et Classement des offres de base + Variante proposées après analyse

Entreprises	Montant de l'offre + PSE après analyse	Note Prix (/40pts)	Note Tech (/60pts)	Note Totale (/100pts)	Classement
GERGAUD REDON	97 611,44 €	40,00	40,00	80,00	2
EERI VANNES	110 490,93 €	35,34	47,50	82,84	1
EIFFAGE VANNES	115 354,55 €	33,85	42,50	76,35	3
SAEBI CAUDAN	120 323,42 €	32,45	42,50	74,95	4
TEC ELEC - ECB56 PLOUGOMELEN	127 540,05 €	30,61	30,00	60,61	6
BRUNET LORIENT	128 073,00 €	30,49	37,50	67,99	5
Il est proposé de retenir l'offre de l'entreprise :	EERI VANNES		Pour un montant HT de	110 490,93 €	

Suite à la commission du 19/07, une procédure de négociation avec les 3 premières entreprises est lancée pour le présent lot.

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VIN

ID : 056-215602400-20220728-4885DC22114H1-AR

LOT 14 ELECTRICITE
DETAIL DE L'ANALYSE

GERGAUD REDON					
Montant € HT à l'ouverture :	Offre de Base		variante		
	92 678,31 €		4 933,13 €		
Conformité de l'offre :	l'entreprise à modifié son prix (94329,85€)				
Retour questions	l'entreprise à confirmer les différentes demandes, elle modifie son prix suite aux oublis de chiffrage de sa part, les compléments de chiffrage (suite demande BE viticole, précâblage intrusion) seront effectués en phase négociation				
Vérification comptable :	Aucune erreur de calcul.				
Montant € HT après analyse :	92 678,31 €		4 933,13 €		
Montant € HT après analyse Offre de Base + Variante proposée :	97 611,44 €				
<i>Analyse technique</i>				<i>Note</i>	<i>Note Techniqu</i>
Qualité et soin apporté dans la rédaction de l'offre (DPGF ou cadre de bordereau dûment renseignée, Cadre de mémoire technique exhaustif	sur 5 points	Des erreurs ont été relevé dans le devis, manque certaines lignes,		2,50	40,00
Pertinence des moyens humains affectés au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération. - Durée et effectif (compagnons, ouvriers, ...) des tâches principales - Personnel d'encadrement	sur 20 points	Renseignements satisfaisants, l'entreprise fournie une feuille de tache, l'entreprise ne fournie pas le planning signé		15,00	
Méthodologie d'intervention et d'exécution sur chantier. - Procédures d'exécution des travaux (gestion des interfaces, transmission de l'information aux compagnons, organisation des contrôles internes, ...), - Sécurité et protection de la santé sur chantier, - Procédures de levée des réserves	sur 15 points	renseignements très satisfaisants, les procédures d'exécution des travaux de sécurité et de protection de la santé ainsi que la procédure de levée des réserves sont parfaitement décrite		15,00	
Procédure dans la gestion et la réduction des déchets de chantier, dispositions environnementales, développement durable	sur 10 points	Renseignements satisfaisants, l'entreprise décrit les procédures interne de traitement pour les déchets courant à ses travaux, pas d'indication spécifique au chantier		7,50	
Optimisation du planning	sur 10 points	pas d'optimisation planning de proposée		0,00	

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VIN

ID : 055-215802400-20220728-4885DC22114H1-AR

LOT 14 ELECTRICITE

EERI VANNES

Montant € HT à l'ouverture :	Offre de Base	variante		
	105 000,00 €	5 490,93 €		
Conformité de l'offre :				
Vérification comptable :	Aucune erreur de calcul.			
Retour questions	l'entreprise à confirmer les différentes demandes, les compléments de chiffrage (suite demande BE viticole, précâblage intrusion) seront effectués en phase négociation			
Montant € HT après analyse :	105 000,00 €	5 490,93 €		
Montant € HT après analyse Offre de Base + Variante proposée :	110 490,93 €			
<u>Analyse technique</u>			<u>Note</u>	<u>NOTE Technique</u>
Qualité et soin apporté dans la rédaction de l'offre (DPGF ou cadre de bordereau dûment renseignée, Cadre de mémoire technique exhaustif	sur 5 points	l'entreprise respecte la trame du DPGF fournie au DCE	5,00	47,50
Pertinence des moyens humains affectés au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération. - Durée et effectif (compagnons, ouvriers, ...) des tâches principales - Personnel d'encadrement, - Moyens administratifs - Moyens en étude (PAC, plans d'exécution, ...),	sur 20 points	Renseignements satisfaisants, l'entreprise ne fournit pas de feuille de tâche, l'entreprise fournit le planning signé	15,00	
Méthodologie d'intervention et d'exécution sur chantier. - Procédures d'exécution des travaux (gestion des interfaces, transmission de l'information aux compagnons, organisation des contrôles internes, ...), - Sécurité et protection de la santé sur chantier, - Procédures de levée des réserves	sur 15 points	renseignements très satisfaisants, les procédures d'exécution des travaux de sécurité et de protection de la santé ainsi que la procédure de levée des réserves sont parfaitement décrites	15,00	
Procédure dans la gestion et la réduction des déchets de chantier, dispositions environnementales, développement durable	sur 10 points	Renseignements satisfaisants, l'entreprise décrit les procédures internes de traitement pour les déchets courant à ses travaux, pas d'indication spécifique au chantier	7,50	
Optimisation du planning	sur 10 points	L'entreprise fournit un descriptif simple d'optimisation de planning	5,00	

LOT 14 ELECTRICITE

EIFFAGE VANNES					
Montant € HT à l'ouverture :	Offre de Base	variante			
	105 500,92 €	9 853,63 €			
Conformité de l'offre :					
Vérification comptable :	Aucune erreur de calcul.				
Retour questions	l'entreprise à confirmer les différentes demandes, les compléments de chiffrage (suite demande BE viticole, câblage intrusion) seront effectués en phase négociation				
Montant € HT après analyse :	105 500,92 €	9 853,63 €			
Montant € HT après analyse Offre de Base + Variante proposés :	115 354,55 €				
<i>Analyse technique</i>				<i>Note</i>	<i>NOTE Techniqu</i>
Qualité et soin apporté dans la rédaction de l'offre (DPGF ou cadre de bordereau dument renseignée, Cadre de mémoire technique exhaustif	sur 5 points	l'entreprise respecte la trame du DPGF fournie au DCE		5,00	42,50
Pertinence des moyens humains affectés au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération. - Durée et effectif (compagnons, ouvriers, ...) des tâches principales - Personnel d'encadrement, - Moyens administratifs - Moyens en étude (PAC, plans d'exécution, ...),	sur 20 points	Renseignements satisfaisants, l'entreprise fournie une méthodologie d'intervention sur 12 mois, l'entreprise ne fournie pas le planning signé		15,00	
Méthodologie d'intervention et d'exécution sur chantier. - Procédures d'exécution des travaux (gestion des interfaces, transmission de l'information aux compagnons, organisation des contrôles internes, ...), - Sécurité et protection de la santé sur chantier, - Procédures de levée des réserves	sur 15 points	renseignements très satisfaisants, les procédures d'exécution des travaux de sécurité et de protection de la santé ainsi que la procédure de levée des réserves sont parfaitement décrite		15,00	
Procédure dans la gestion et la réduction des déchets de chantier, dispositions environnementales, développement durable	sur 10 points	Renseignements satisfaisants, l'entreprise décrit les procédures interne de traitement pour les déchets courant à ses travaux, pas d'indication spécifique au chantier		7,50	
Optimisation du planning	sur 10 points	pas d'optimisation planning de proposée		0,00	

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VIN

ID : 056-215602400-20220728-4885DC22114H1-AR

LOT 14 ELECTRICITE

SAEBI CAUDAN

Montant € HT à l'ouverture :	Offre de Base	variante		
	113 434,14 €	6 889,28 €		
Conformité de l'offre :				
Vérification comptable :	Aucune erreur de calcul.			
Retour questions	l'entreprise à confirmer les différentes demandes, les compléments de chiffrage (suite demande BE viticole, précâblage intrusion) seront effectués en phase négociation			
Montant € HT après analyse :	113 434,14 €	6 889,28 €		
Montant € HT après analyse Offre de Base + Variante proposée :	120 323,42 €			

Analyse technique			Note	NOTE Techniqu
Qualité et soin apporté dans la rédaction de l'offre (DPGF ou cadre de bordereau dument renseignée, Cadre de mémoire technique exhaustif	sur 5 points	l'entreprise respecte la trame du DPGF fournie au DCE	5,00	42,50
Pertinence des moyens humains affectés au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération. - Durée et effectif (compagnons, ouvriers, ...) des tâches principales - Personnel d'encadrement, - Moyens administratifs - Moyens en étude (PAC, plans d'exécution, ...),	sur 20 points	Renseignements satisfaisants, l'entreprise fournie une feuille de tache, l'entreprise ne fournie pas le planning signé	15,00	
Méthodologie d'intervention et d'exécution sur chantier. - Procédures d'exécution des travaux (gestion des interfaces, transmission de l'information aux compagnons, organisation des contrôles internes, ...), - Sécurité et protection de la santé sur chantier, - Procédures de levée des réserves	sur 15 points	renseignements très satisfaisants, les procédures d'exécution des travaux de sécurité et de protection de la santé ainsi que la procédure de levée des réserves sont parfaitement décrite	15,00	
Procédure dans la gestion et la réduction des déchets de chantier, dispositions environnementales, développement durable	sur 10 points	Renseignements satisfaisants, l'entreprise décrit les procédures interne de traitement pour les déchets courant à ses travaux, pas d'indication spécifique au chantier	7,50	
Optimisation du planning	sur 10 points	pas d'optimisation planning de proposée	0,00	

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VIN ID 1056-215602400-20220728-4885DC22114H1-AR

LOT 14 ELECTRICITE

TEC ELEC - ECB56 PLOUGOUMELLEN

Montant € HT à l'ouverture :	Offre de Base	variante		
	114 599,91 €	12 940,14 €		
Conformité de l'offre :				
Vérification comptable :	Aucune erreur de calcul.			
Retour questions	l'entreprise à confirmer les différentes demandes, les compléments de chiffrage (suite demande BE viticole, précâblage intrusion) seront effectués en phase négociation			
Montant € HT après analyse :	114 599,91 €	12 940,14 €		
Montant € HT après analyse Offre de Base + Variante proposée :	127 540,05 €			
<u>Analyse technique</u>			<u>Note</u>	<u>Note Technique</u>
Qualité et soin apporté dans la rédaction de l'offre (DPGF ou cadre de bordereau dument renseignés, Cadre de mémoire technique exhaustif	sur 5 points	l'entreprise respecte la trame du DPGF fournie au DCE	5,00	30,00
Pertinence des moyens humains affectés au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération. - Durée et effectif (compagnons, ouvriers, ...) des tâches principales - Personnel d'encadrement, - Moyens administratifs - Moyens en étude (PAC, plans d'exécution, ...),	sur 20 points	Renseignements peu satisfaisants, une feuille de tâches est fournie avec le nombre d'heure prévue mais pas le nombre de compagnon, pas de planning signé fournit, description très sommaire du fonctionnement de l'entreprise	10,00	
Méthodologie d'intervention et d'exécution sur chantier. - Procédures d'exécution des travaux (gestion des interfaces, transmission de l'information aux compagnons, organisation des contrôles internes, ...), - Sécurité et protection de la santé sur chantier, - Procédures de levée des réserves	sur 15 points	Renseignements peu satisfaisants, aucun dossier technique de fournit	5,00	
Procédure dans la gestion et la réduction des déchets de chantier, dispositions environnementales, développement durable	sur 10 points	aucun renseignement	0,00	
Optimisation du planning	sur 10 points	optimisation planning fournie	10,00	

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI VIN

ID : 056-215602400-20220728-4B85DC22114H1-AR

LOT 14 ELECTRICITE

BRUNET LORIENT

Montant € HT à l'ouverture :	Offre de Base	variante		
	118 898,00 €	9 175,00 €		
Conformité de l'offre :				
Vérification comptable :	Aucune erreur de calcul.			
Retour questions	l'entreprise à confirmer les différentes demandes, les compléments de chiffrage (suite demande BE viticole, précâblage intrusion) seront effectués en phase négociation			
Montant € HT après analyse :	118 898,00 €	9 175,00 €		
Montant € HT après analyse Offre de Base + Variante proposée :	128 073,00 €			

Analyse technique			Note	NOTE Technique
Qualité et soin apporté dans la rédaction de l'offre (DPGF ou cadre de bordereau dûment renseigné, Cadre de mémoire technique exhaustif	sur 5 points	l'entreprise respecte la trame du DPGF fourni au DCE	5,00	37,50
Pertinence des moyens humains affectés au chantier en vue du respect des objectifs de délais et des caractéristiques de l'opération. - Durée et effectif (compagnons, ouvriers, ...) des tâches principales - Personnel d'encadrement, - Moyens administratifs - Moyens en étude (PAC, plans d'exécution, ...).	sur 20 points	Renseignements moyennement satisfaisants, un organigramme de chantier est fourni, pas de feuille de tâche, ni de planning fourni	10,00	
Méthodologie d'intervention et d'exécution sur chantier. - Procédures d'exécution des travaux (gestion des interfaces, transmission de l'information aux compagnons, organisation des contrôles internes, ...), - Sécurité et protection de la santé sur chantier, - Procédures de levée des réserves	sur 15 points	renseignements très satisfaisants, les procédures d'exécution des travaux de sécurité et de protection de la santé ainsi que la procédure de levée des réserves sont parfaitement décrite	15,00	
Procédure dans la gestion et la réduction des déchets de chantier, dispositions environnementales, développement durable	sur 10 points	Renseignements satisfaisants, l'entreprise décrit les procédures interne de traitement pour les déchets courant à ses travaux, pas d'indication spécifique au chantier	7,50	
Optimisation du planning	sur 10 points	pas d'optimisation planning de proposée	0,00	

Pièces administrative	SAEBI ARMOR	BRUNET	ER	Affiché le	INDUSTRIE	ENERGIE	COG
DC 1				ID	056-216602400-20220728-4885D		C22114H1-AR
DC 2							
D° sur l'honneur aucune interdiction de surestimation							
Extrait Kbis							
Attestation vigilance URSSAF (-6 mois)							
Régularité fiscale (-6 mois)							
Cotisations sociales (CNETP / Prévoyance R retraite)							
Mandat (si nécessaire)							
DP relative au CA global / Extrait bilan 3 dernières années							
D° des banques / preuves assurances pour risques professionnels							
Attestation, références de travaux au cours des 5 dernières années							
Déclaration, effectif / moyens humains et importance du personnel / encadrement pour les 3 dernières années							
Mémoire technique / note méthodologique							
Indication des titres d'études et professionnels du titulaire économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat							
Indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du contrat							
AE signé + annexes							
BPU signé / DGPF							
Les éléments de preuve relatifs à des prestations exécutées il y a plus de cinq ans seront pris en compte							

Envoyé en préfecture le 28/07/2022

Reçu en préfecture le 28/07/2022

Affiché le

ID : 056:215602400-20220728-4885DC22114H1-AR

REHABILITATION D'UN MOULIN ET CONSTRUCTION D'UN CHAI

LOT 15 DISTRIBUTION - THERMOREGULATION

SYNTHESE

**OFFRE
BASE**

Lot infructueux

Décision 2022-115-JUR

CONSULTATION N°56240-22-039 PORTANT SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 500 000 € A TAUX FIXE SUR LE BUDGET ANNEXE DU PORT DE ST JACQUES

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 6 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire,

Vu les crédits inscrits au Budget annexe du Port de Saint Jacques pour l'exercice 2022,

Considérant la nécessité de disposer de financement à long terme pour réaliser les dépenses d'équipement du Budget annexe,

DECIDE :

ARTICLE 1

Pour financer son programme d'équipements et d'investissements, la commune de Sarzeau décide de contracter auprès du Crédit Mutuel ARKEA (56000 Vannes) un emprunt à taux fixe de marché dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 500 000,00 EUR.
- Durée du contrat de prêt : 15 ans / 180 mois.
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2.32 %.
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur, en une ou plusieurs fois.
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours.
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.
- Mode d'amortissement : constant.
- Frais : 500 EUR.

ARTICLE 2

Monsieur le Maire signe le contrat de prêt réglant les conditions du prêt et la ou les demande(s) de réalisation des fonds. Il est habilité à procéder ultérieurement, aux diverses opérations prévues dans le contrat, et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

ARTICLE 3

La présente décision est publiée au registre des actes et un exemplaire est notifié à l'établissement.

ARTICLE 4

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

ARTICLE 5

La Directrice Générale des Services, le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 29 juillet 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-116-JUR

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE 2 VEHICULES A L'AMICALE DES POMPIERS DE SARZEAU LES 6 ET 7 AOUT 2022

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire ;

DECIDE :

- | | |
|-----------|--|
| ARTICLE 1 | DE METTRE A DISPOSITION de l'association de l'Amicale des pompiers de Sarzeau, domiciliée au Lieu-dit Kerblanquet, 56370 SARZEAU, représentée par Monsieur Nicolas LE TUTOUR, à compter de 13 heure le samedi 6 août, jusqu'à 5 heure le dimanche 7 août, à titre gratuit, les 2 véhicules ci-après : <ul style="list-style-type: none"> - véhicule Nissan CABSTAR, immatriculé FJ-379-CY, remis à Monsieur NEEL Patrick. - véhicule Nissan CABSTAR, immatriculé DJ-011-GA remis à Monsieur SAVARIT Quentin. |
| ARTICLE 2 | Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de sa transmission au contrôle de légalité. |
| ARTICLE 3 | Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor. |

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 03 août 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-117-JUR

**MARCHE PUBLIC N°56240-22-004- DESAMIANTAGE RUE ADRIEN
REGENT : AVENANT N°1**

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire ;

Vu les travaux causés par la découverte fortuite de plaques amiantées enterrées sous le bâtiment démoli ;

DECIDE :

- | | |
|-----------|--|
| ARTICLE 1 | DE PORTER AVENANT n°1 au marché public n°56240-22-004, pour un montant en plus-value de 1605,13€ HT (soit 2,05% d'écart introduit par l'avenant), portant le montant du marché public à un total de 79 565,45€ HT. |
| ARTICLE 2 | Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. |
| ARTICLE 3 | Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor. |

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 05 août 2022

Le Maire,



Jean-Marc DUPEYRAT

Décision 2022-118-JUR

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC N°56240-22-024, RUE ADRIEN REGENT

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire,

Considérant le rapport d'analyse des offres,

	DECIDE :
ARTICLE 1	DE RETENIR pour le LOT n°1 – VRD ; l'offre de la société COLAS France pour un montant HT de 1 139 405, 79 euros ;
ARTICLE 2	DE RETENIR pour le LOT n°2 – Aménagement paysagers ; l'offre de la société ATLANTIC PAYSAGES pour un montant HT de 318 079,65 euros ;
ARTICLE 3	Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité.
ARTICLE 4	Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor.

Certifié exécutoire,
Publié ou notifié le
Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 09 août 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-119-JUR

AVENANT N°2 AU MARCHÉ PUBLIC N°56240-21-040 AMENAGEMENT DU BINDO

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire ;

DECIDE :

- | | |
|-----------|--|
| ARTICLE 1 | DE PORTER AVENANT N°2 au marché public n°56240-21-040 attribué au groupement d'entreprises représenté par le mandataire COLAS – 56 008 Vannes, pour un montant en plus-value de 9 460 € pour des prestations supplémentaires devenues nécessaires (+2.20%) ; |
| ARTICLE 2 | Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité ; |
| ARTICLE 3 | Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor. |

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 16 août 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-120-JUR

AVENANT N°3, MARCHÉ PUBLIC POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIE VERTE ENTRE KERGUET ET SUSCINIO N°56240-20-005

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire ;

Considérant les moins-values et les plus-values incident à la réalisation du marché public,

DECIDE :

- | | |
|-----------|--|
| ARTICLE 1 | DE PORTER AVENANT N°3 au marché public n°56240-22-005 pour les travaux d'aménagement de la voie verte entre Kerguet et Suscinio. Cet avenant portant une moins-value d'une somme de 22 218.15€ HT, et une plus-value d'une somme de 10 096.75€ HT. Le nouveau montant du marché public s'élève à 515 465.93€ HT. L'écart introduit par l'avenant par rapport au marché initial est de 8.35%. |
| ARTICLE 2 | Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité |
| ARTICLE 3 | Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor. |

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 16 août 2022

Le Maire

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-121-JUR

MISE A DISPOSITION PONCTUELLE DE 2 VEHICULES

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire ;

Vu l'organisation d'un évènement ponctuel dans la commune de Sarzeau ;

DECIDE :

- | | |
|-----------|--|
| ARTICLE 1 | DE METTRE à disposition 2 véhicules appartenant à la commune, identifiés comme des NISSAN Cabstar, immatriculés AC-472-GM et DJ-011-GA, au bénéfice du Comité d'animation de la ville de Sarzeau représenté par sa présidente Madame LOHEZIC Nicole, du vendredi 12 août 2022 à 13 heures jusqu'au samedi 13 août 2022 à 5 heures. |
| ARTICLE 3 | Cette décision peut faire l'objet d'une contestation devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai d'un mois à compter de son envoi au contrôle de légalité. |
| ARTICLE 2 | Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor. |

Fait, le 16 AOUT 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-122-JUR

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC N°56240-22-019 : FOURNITURES DE CARBURANTS ET DE COMBUSTIBLES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire,

Considérant l'avis de la Commission d'appel d'offres du 27 juillet 2022,

DECIDE :

- | | |
|-----------|---|
| ARTICLE 1 | DE RETENIR l'offre de l'entreprise TOTAL ENERGIE MARKETING France (92 000 Nanterre) et lui ATTRIBUER, après mise au point, le marché n°56240-22-019-lot n°1 Fourniture de carburant (gazole et essence sans plomb 98 et 95) pour un montant annuel estimé de 68 584.00€ TTC ; |
| ARTICLE 2 | DE RETENIR l'offre de l'entreprise COMBUSTIBLES DE RHUYS (56370 SARZEAU) et lui ATTRIBUER le marché n°56240-22-019 - lot n°2 Fourniture de combustibles pour un montant annuel estimé de 150 000€ TTC ; |
| ARTICLE 3 | Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité ; |
| ARTICLE 4 | Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor. |

Fait, le 22 août 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-123-JUR

AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC N°56240-21-012, PORTANT LOCATION DE BUREAUX MODULAIRES

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire ;

Vu l'augmentation des effectifs des services de la commune de Sarzeau et la nécessité de leur fournir des conditions de travail convenables,

Considérant la location en cours de bureaux modulaires d'une dimension particulière qui ne peut être retrouvée chez les fournisseurs concurrents ;

DECIDE :

- | | |
|-----------|--|
| ARTICLE 1 | DE PORTER AVENANT N°1 au marché public n°56240-21-012 pour la location de bureaux modulaires. Cet avenant portant une plus-value d'une somme de 7 210€ HT. Le nouveau montant du marché public s'élève à 27 070€ HT. L'écart introduit par l'avenant par rapport au marché initial est de 36.3%. |
| ARTICLE 2 | Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. |
| ARTICLE 3 | Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor. |

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 22 août 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-124-JUR

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC N°56240-22-015 : TRAVAUX CONNEXES 2022-2024

Le quorum étant atteint, la COM MAPA à la lecture du rapport d'analyse du Maître d'œuvre, le cabinet GEOBRETAGNESUD représenté par Christophe AUDIC,

	DECIDE :
ARTICLE 1	<p>DE DEFINIR ET DE FIXER le montant des commandes pour la période initiale comme suit, les montants seront identiques pour chaque période de reconduction :</p> <p>Lot n°1 - Débroussaillage, abattage d'arbres, dessouchage : Maximum HT = 40 000.00€</p> <p>Lot n°2 – Terrassement, Empierrement, Revêtements, Busages, Fossés : Maximum HT = 220 000.00€</p> <p>Lot n°3 – Clôtures et plantations : Maximum HT = 40 000.00€</p> <p>La somme maximum total des lots s'élevant à 300 000.00€</p>
ARTICLE 2	DE RETENIR l'offre de l'entreprise PASCAL MORICE pour l'attribution du marché n°56240-22-015 lot n°1 dont le montant de la première année est estimé à 41 396€ HT ;
ARTICLE 3	DE RETENIR l'offre de l'entreprise EIFFAGE ROUTE pour l'attribution du marché n°56240-22-015 lot n°2 dont le montant de la première année est estimé à 192 255.40€ HT ;
ARTICLE 4	DE RETENIR l'offre de l'entreprise GOLFE BOIS CREATION pour l'attribution du marché n°56240-22-015 lot n°3 dont le montant de la première année est estimé à 44 817€ HT
ARTICLE 5	Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité.
ARTICLE 6	Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor.

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 22 août 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-125-JUR

ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC N°56240-22-029 RELATIF A DES PRESTATIONS D'ASSURANCE EN DOMMAGE-OUVRAGE POUR LA SALLE MULTISPORTS A SARZEAU

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire ;

DECIDE :

- | | |
|-----------|---|
| ARTICLE 1 | D'ATTRIBUER le marché public de service d'assurance en dommage-ouvrage n°56240-22-19 à l'entreprise VESPIEREN – 59290 WASQUEHAL - pour un montant de cotisation de 0.51% du coût de la construction soit une estimation incluant l'offre de base et les 2 PSE de 22 387,24 € HT, soit 26 864.69 € TTC ; |
| ARTICLE 2 | PRECISER que le montant définitif sera établi sur la base du coût final de la construction ; |
| ARTICLE 3 | Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité ; |
| ARTICLE 4 | Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor. |

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 24 août 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-126-JUR

MISE A DISPOSITION PRECAIRE D'UN LOCAL AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION "AN DANS KOZH"

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire ;

DECIDE :

- | | |
|-----------|--|
| ARTICLE 1 | DE METTRE A DISPOSITION de l'association « AN DANS KOZH », représentée par son président Monsieur Jean-Charles BREMAND, à titre précaire, un local d'environ 20m ² , situé au premier étage du 8 rue Paul Helleu. |
| ARTICLE 2 | Cette mise à disposition précaire se fait à titre gracieux à compter du 1 ^{er} septembre 2022 dans les conditions fixées par la convention annexée. |
| ARTICLE 3 | Cette décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai d'un mois à compter de son envoi au contrôle de légalité devant le tribunal administratif de Rennes. |
| ARTICLE 4 | Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor. |

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 01 septembre 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-127-JUR

MISE A DISPOSITION PRECAIRE D'UN LOCAL AU BENEFICE DE L'ASSOCIATION "OUTIL EN MAIN"

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire,

DECIDE :

- | | |
|-----------|--|
| ARTICLE 1 | DE METTRE A DISPOSITION à titre précaire un local d'une superficie d'environ 128 m ² situé aux 8 rue Paul Helleu à l'association «L'OUTIL EN MAIN » représentée par son président Monsieur Patrick LE SOMMER. |
| ARTICLE 2 | Cette mise à disposition précaire se fait à titre gracieux à compter du 1 ^{er} septembre 2022 dans les conditions fixées par la convention annexée. |
| ARTICLE 3 | Cette décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai d'un mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité |
| ARTICLE 4 | Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor. |

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 01 septembre 2022

Le Maire,


Jean-Marc DUPEYRAT


Décision 2022-129-JUR

AVENANT N°3 AU MARCHÉ PUBLIC N°56240-21-040, AMENAGEMENT DU SECTEUR DU BINDO

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire,

DECIDE :

- | | |
|-----------|--|
| ARTICLE 1 | DE PORTER AVENANT N°3 au marché public n°56240-21-040 - Aménagement du secteur du Bindo, pour autoriser des travaux supplémentaires devenus nécessaires à l'exécution du marché, impliquant la prise en compte de prix nouveaux, et entraînant une moins-value de 177 € HT, soit 212 € TTC.

La valeur du nouveau marché, tous avenant compris, égale aujourd'hui 429 053 € HT, soit 514 863.60 € TTC. |
| ARTICLE 2 | Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de son envoi au contrôle de légalité. |
| ARTICLE 3 | Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor. |

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 02 septembre 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-130-JUR

PORTANT DECLARATION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC N°56240-22-023 RELATIF A LA REHABILITATION ET A LA CONSTRUCTION D'UN CHAI A SARZEAU POUR LES LOTS 1, 3 ET 13

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire ;

Vu le procès-verbal dressé pour la commission MAPA du 19 juillet 2022 ;

Vu le procès-verbal dressé pour la commission MAPA du 30 août 2022 ;

DECIDE :

ARTICLE 1

D'ATTRIBUER à la suite de la consultation en procédure adaptée du marché public n°56240-22-023 et après négociation avec les entreprises les lots suivants :

- **LOT 1 - Terrassement : à l'entreprise COLAS France établissement de Vannes, située rue Dutenos le verger, CS72310, 56008 VANNES CEDEX, pour un montant de 52 536.50 euros HT.**
- **LOT 3 - Gros-œuvre : à l'entreprise MORBIHAN GROS-ŒUVRE, située 1 rue Blaise Pascal, ZA Trehuinec, CS60500, 56890 PLESCOP, pour un montant de 648 302.48 euros HT, incluant l'offre de base de 657 815.45 € HT et la variante en moins value de 9 513.16 € HT.**
- **LOT 13 - Climatisation process - plomberie – ventilation : à l'entreprise FEE VANNES, située 1 Bis Allée de Kérivarho, 56000 VANNES pour un montant HT de 135 900 euros.**

ARTICLE 2

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et sa transmission au contrôle de légalité.

ARTICLE 3

Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor.

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 02 septembre 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-131-JUR

AVENANT 1, LOT 14, MARCHÉ PUBLIC N°56240-20-007-SARL SVEG

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire ;

	DECIDE :
ARTICLE 1	DE PORTER AVENANT N°1, au lot 14 du marché public n°56240-20-007, pour la construction d'une salle multisports communale à Sarzeau. Cet avenant porte une plus-value de 4 580.17 € HT. Le nouveau montant du marché public s'élève à 235 201.39 € HT. L'écart introduit par l'avenant par rapport au marché initial est de 1.986 %.
ARTICLE 2	Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité.
ARTICLE 3	Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor.

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 07 septembre 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-132-JUR

AVENANT 1, LOT 2, MARCHÉ PUBLIC N°56240-20-007 - ID VERDE

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire ;

DECIDE :	
ARTICLE 1	DE PORTER AVENANT N°1, au lot 2 du marché public n°56240-20-007, pour la construction d'une salle multisports communale à Sarzeau. Cet avenant modifie les travaux à la demande de la maîtrise d'ouvrage, il porte une plus-value de 844.99 € HT. Le nouveau montant du marché public s'élève à 65 252.35 € HT. L'écart introduit par l'avenant par rapport au marché initial est de 1.312 %.
ARTICLE 2	Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité.
ARTICLE 3	Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor.

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 07 septembre 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-133-JUR

CONVENTION D'UTILISATION DU BATIMENT "ROBERT HIEBST" AU PROFIT DU SDIS 56

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire ;

DECIDE :	
ARTICLE 1	DE METTRE A DISPOSITION pour une utilisation ponctuelle pour la réalisation d'exercices à vocation d'enseignement au cours du mois d'octobre 2022, le bâtiment Robert Hiebst, situé rue du Père Coudrin à Sarzeau, au service départemental d'incendie et de secours du Morbihan (SDIS 56) représenté par son directeur, le contrôleur général GOUY Jean-François.
ARTICLE 3	Cette décision est susceptible d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de la réception de cette décision au contrôle de légalité.
ARTICLE 2	Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor.

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 14 septembre 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-134-JUR

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE DU LOGEMENT SIS 13, RUE PAUL HELLEU A DES PERSONNES DEPLACEES PAR LE CONFLIT EN UKRAINE

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire,

Considérant le statut particulier des personnes déplacées par la guerre qui se déroule actuellement en Ukraine,

DECIDE :

- | | |
|-----------|--|
| ARTICLE 1 | De METTRE A DISPOSITION de manière précaire aux preneurs ZAICHENKO Yullia,, KRUPA Olha, et leurs enfants, le logement situé 13, rue Paul Helleu, 56370 Sarzeau, dans les conditions précisées par la convention annexée. |
| ARTICLE 2 | Cette mise à disposition se déroulant à compter du 01.09.2022, jusqu'au 31.12.2022, les preneurs devant solliciter un logement auprès de M. le Préfet du Morbihan. |
| ARTICLE 3 | Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de RENNES dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. |
| ARTICLE 4 | Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor. |

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 20 septembre 2022

Le Maire

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-135-JUR

AVENANT N°3 - MARCHE PUBLIC N°56240-21-047- MAITRISE D'OEUVRE POUR LA REHABILITATION D'UN MOULIN ET LA CONSTRUCTION D'UN CHAI A SARZEAU - CARMEN MAURICE

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire,

DECIDE :

- | | |
|-----------|--|
| ARTICLE 1 | DE PORTER AVENANT au marché public de maîtrise d'œuvre n°56240-21-047 pour la réhabilitation d'un moulin et la construction d'un chai à Sarzeau. Cet avenant porte la transmission de la mission d'OPC confié à la société CARMEN MAURICE ARCHITECTE à la société ARMOR ECONOMIES, sans engager d'incidences financières sur le montant du marché public. La répartition des rémunérations est toutefois modifiée et fixée dans l'annexe n°1 joint au présent avenant. |
| ARTICLE 2 | Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. |
| ARTICLE 3 | Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor. |

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 20 septembre 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-136-JUR

MARCHE PUBLIC N°56240-20-007 CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORTS LOT 9 AVENANT N°2 SARL GOUEDARD

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code de la commande publique.

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire ;

DECIDE :	
ARTICLE 1	DE PORTER AVENANT N°2 au LOT 9 – Menuiseries intérieures du marché public n°56240-20-007- Construction d'une salle multisports, pour autoriser l'ajout de patères dans plusieurs locaux, impliquant la prise en compte de prix nouveaux, et une plus-value 332,64 € HT, soit 399.17,17 €. TTC soit un écart de +0,09%. La valeur du nouveau marché, tous les avenants compris, égale aujourd'hui 359 080,85 € HT, soit 430 897,02 € TTC
ARTICLE 2	Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de rennes dans un délai de 2 mois à compter de son envoi au contrôle de légalité
ARTICLE 3	Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor.

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 20 septembre 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT



Décision 2022-137-JUR

MARCHE PUBLIC N°56240-20-007-CONSTRUCTION D'UNE SALLE MULTISPORTS - LOT 9 - AVENANT N°2 - SARL GOUEDARD MENUISERIES

Jean-Marc DUPEYRAT, Maire de Sarzeau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-115 en date du 06 juillet 2021 portant délégation de fonctions au maire,

DECIDE :

- | | |
|-----------|--|
| ARTICLE 1 | DE PORTER AVENANT N°2 au LOT 9 – Menuiseries intérieures du marché public n°56240-20-007- Construction d'une salle multisports, pour autoriser l'ajout de patères dans plusieurs locaux, impliquant la prise en compte de prix nouveaux, et une plus-value 332,64 € HT, soit 399.17,17 €. TTC soit un écart de +0,09%.

La valeur du nouveau marché, tous les avenants compris, égale aujourd'hui 359 080,85 € HT, soit 430 897,02 € TTC |
| ARTICLE 2 | Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de rennes dans un délai de 2 mois à compter de son envoi au contrôle de légalité |
| ARTICLE 3 | Ampliation de la présente décision sera adressée à M. le Préfet et M. le comptable du Trésor. |

Certifié exécutoire,

Publié ou notifié le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification

Fait, le 20 septembre 2022

Le Maire,

Jean-Marc DUPEYRAT

